



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL

Siège administratif : 31, rue des Clavières - BP n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL
du 27 SEPTEMBRE 2018

Collèges « Collecte et/ou traitement
des déchets ménagers »

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Date de convocation : 20 septembre 2018	Nombre de délégués en exercice : 14
Date d'affichage : 24 octobre 2018	Nombre de présents : 11
Secrétaire de séance : JEAN Gisèle	Nombre de pouvoirs : 0
Secrétaire auxiliaire : DURAND Nathalie	Nombre de votants : 11

Le vingt-sept septembre de l'an deux mille dix-huit à quatorze heures trente, le Comité Syndical composé des Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural, s'est réuni en session ordinaire, Salle de réunions de l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Ernest COLIN.

⇒ Présents :

COLIN Ernest – **Président**

ROYER Patrick - PROVOST Jean-Pierre – TREMBLAIS Daniel – **Vice-Présidents**

AUDOUX François – BOIRON William – CHARRIER Patrick – COLAS Josette - GLAIN Jean-Marie – JEAN Gisèle – TERRANOVA Jean-Luc - **Membres du Comité**

⇒ Pouvoirs :

Sans objet

⇒ Excusés :

PORCHET Bernard – **Vice-Président**

PENY Marcel - **Membre du Comité**

⇒ Assistaient également à la séance :

Personnels du Syndicat : SAZARIN Jérôme, Directeur général des services – DURAND Nathalie, Resp. des affaires générales - MADEJ Jean-Luc, Resp. de la comptabilité - SIRONNEAU Franck, Resp. des ressources humaines - REVEILLAULT Nicolas, Resp. d'exploitation du pôle gestion des déchets.

**N°C20180927_063 : DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU
PROCES-VERBAL DU COMITE DU 10 JUILLET 2018**

Nombre de délégués en exercice : 14	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2224-17-1*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

Le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint avec la présence de 11 délégués.

Madame Gisèle JEAN, déléguée de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018 est approuvé sans réserve.

L'ordre du jour est ensuite rappelé par le Président :

- 1 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) de l'année 2017,**
- 2 – Présentation du projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Nouvelle-Aquitaine pour avis,**
- 3 – Etude d'optimisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets / Choix du scénario à approfondir,**
- 4 – Proposition d'optimisation du fonctionnement du service déchèteries,**
- 5 – Questions diverses.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20180927_064 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (SPPGD) DE L'ANNEE 2017

Nombre de délégués en exercice : 14	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2224-17-1*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.*

Le rapport suivant est présenté par le Directeur :

Le rapport sur le prix et la qualité du service de l'année 2017 met tout d'abord l'accent sur les efforts que nous avons consenti pour sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets. C'est ainsi **3 055 personnes** qui au cours de l'année ont participé à des événements organisés par le SIMER et **32 manifestations** ont également fait l'objet d'un accompagnement particulier par le Syndicat. Le déploiement de « Gourmet Bag » auprès de **44 restaurateurs et de leurs clients** aura été aussi l'un des grands succès de l'année afin de juguler le gaspillage alimentaire. En effet nous savons, grâce à la campagne de caractérisation conduite au cours de l'année, que nos sacs noirs contiennent encore **41 % de déchets organiques** qui pourraient notamment être compostés, d'où la distribution ciblée sur la région de Civray et de Couhé de **300 nouveaux composteurs**.

Les indicateurs techniques contenus dans le rapport mettent également en avant que chacun d'entre nous a produit en moyenne au cours de l'année 2017, **548 Kg de déchets, soit** une très légère réduction de **4 Kg par rapport à 2016**. Le taux de valorisation atteint pour la première fois **50 %** grâce notamment au progrès de la collecte des emballages recyclables et du papier (+ **3.8 %**). En **déchèterie le taux de valorisation** tutoie désormais les **75 %** sous l'effet notamment d'une nouvelle hausse des apports de déchets verts (117 Kg/hab.) et du développement de la filière « mobilier », ce qui permet un recul du tout-venant de **3%**.

En matière de **traitement des déchets**, ce sont plus de **40 000 tonnes** qui ont été traitées. Le centre de tri du Syndicat a ainsi accueilli **6 283 tonnes, soit + 2 200 T /2016**, sous l'effet d'une prestation ponctuelle effectuée pour le compte de SUEZ et du Syndicat CYCLAD suite à des travaux dans le centre de tri de La Rochelle. En matière de valorisation organique, celle-ci a connu une diversification avec la mise en place d'un partenariat avec un agriculteur de Saint-Savin pour tester le compostage en bout de champ (813 tonnes). Cela a permis de limiter les entrées sur la plateforme de compostage de Sillars (6 962 Tonnes soit – 14%). La **valorisation énergétique** a représenté **7 %** des modes de traitement, avec 2 863 tonnes de bois issus des déchèteries, des professionnels et du Symctom du Blanc.

Le coût du service à l'habitant passe à 82.48 € HTVA, dont 34.67 € pour le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles et 30.35 € pour le coût des déchets en déchèterie. Ce chiffre demeure en dessous de la moyenne nationale qui est de 93 € par habitant.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui n'avait pas connu de hausse en 2017, est demeurée le 1^{er} mode de financement du service et représente ainsi 60 % des recettes du Syndicat. Sa part relative est toutefois en recule de 2 pts en raison notamment des prestations de services développées par le SIMER. Concernant les charges, celles du personnel représentent le premier poste de dépense du Syndicat. Elles permettent de financer 112 emplois permanents dont 78% sont occupés par des hommes et 22% par des femmes dont la moyenne d'âge est de 43 ans. A souligner également que 67 % des effectifs ont suivi une formation en 2017.

Enfin dans sa dernière partie, le rapport expose les projets pour l'année 2018 et suivante, notamment la poursuite des réflexions sur la modernisation du centre de tri, la conduite d'une importante étude sur la refonte des modes de collecte et la tarification incitative.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'approuver le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets qui sera par ailleurs transmis aux collectivités concernées par cette compétence.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20180927_065 : PRESENTATION POUR AVIS DU PROJET DE PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Nombre de délégués en exercice : 14	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural et notamment son article 2.1.2 ;
- Vu** la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine sollicitant le SIMER pour donner un avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et son rapport environnemental.

A la demande du Président, le Directeur expose le rapport qui suit :

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié les compétences relatives à la planification de la prévention et de la gestion des déchets. Les Conseils Régionaux sont désormais compétents pour établir des **Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**.

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, ce Plan porte sur tous les déchets (*inertes, non-dangereux et dangereux*) pour un territoire correspondant à 12 Départements, 4 503 Communes et 5.8 millions d'habitants. Ce dernier vise à encadrer l'action des différents acteurs de la gestion des déchets en définissant une stratégie cohérente permettant de respecter les objectifs nationaux et se fonde sur une connaissance des flux de déchets et des solutions de traitement existantes. Mais la Région dit vouloir aller plus loin en saisissant cette opportunité pour engager une transition vers une économie plus circulaire.

Le projet de Plan dégage **8 grands objectifs** classés de la façon suivante :

1. Donner la priorité à la prévention des déchets,
2. Développer la valorisation matière des déchets,
3. Améliorer la gestion des déchets du littoral,
4. Améliorer la gestion des déchets dangereux,
5. Préférer la valorisation énergétique à l'élimination,
6. Diviser par 2 les déchets (non dangereux et non inertes) stockés en 2020 par rapport à 2010,
7. Améliorer la lutte contre les pratiques et installations illégales, notamment inertes et VHU,
8. Améliorer la connaissance de certains flux (inertes, déchets d'activités économiques).

Concernant **les déchets ménagers**, le Plan veut :

- Faire de la prévention une filière à part entière avec des moyens humains et financiers. A ce titre serait mise en place une animation régionale,
- Créer les conditions favorables pour développer et évaluer la tarification incitative,
- Soutenir des actions innovantes et les faire connaître.

En matière de traitement des **déchets résiduels** :

- Les tonnages de déchets passeraient de 2.8Mt à 2.2Mt en 2025 et 2.1Mt en 2031,
- Les capacités d'incinération et de stockage seraient donc réduites et passeraient ainsi de 3 Mt en 2015 à 2.6Mt en 2025 et 2.3 Mt en 2031,
- Il n'y aurait pas de capacité d'incinération supplémentaire mais un soutien aux unités d'incinération pour qu'elles deviennent des unités de valorisation énergétique,

- Nécessité de coopération entre collectivités pour proposer une solution de valorisation aux territoires dont les déchets résiduels sont enfouis,
- Pas de nouveaux sites de stockage, car surcapacité régionale par rapport aux objectifs réglementaires. Echanges possibles entre régions limitrophes, mais en accordant la priorité aux besoins régionaux suivant le principe de proximité et d'autosuffisance.

Le Plan régional a reçu un avis favorable de la Commission consultative le 11 juillet 2018, il est ensuite soumis pour avis aux Régions limitrophes et aux EPCI, puis arrêté par le Conseil Régional en décembre 2018 avant avis des autorités environnementales, enquête publique et enfin adoption définitive par le Conseil Régional en Juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'émettre un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Nouvelle-Aquitaine et sur son rapport environnemental.**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette délibération.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20180927_066 : ETUDE D'OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS / CHOIX DU SCENARIO A APPROFONDIR

Nombre de délégués en exercice : 14	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

☐ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°C20171128_087 en date du 28 novembre 2017 autorisant le Syndicat à conduire une étude et à répondre à l'appel à candidatures lancé par l'ADEME concernant l'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD).

Le rapport suivant est présenté par le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Patrick ROYER :

Depuis janvier 2018, les cabinets AJBD, CITEXIA et ADEKWA réalisent une étude visant à optimiser les moyens et améliorer les résultats du service de gestion des déchets. Pour rappel, cette étude est motivée par :

- Les nouveaux objectifs de la Loi de Transition Energétique et de la feuille de route de l'économie circulaire,
- Les recommandations de la CNAM concernant les conditions de travail des agents,
- Une nécessité économique au regard de la trajectoire annoncée d'évolution de la TGAP qui passerait ainsi à 65 € / tonne d'ici 2025 (soit + 49 €/ tonne x 22 000 tonnes = + 1 M€),
- Les attentes des usagers qui expriment leur volonté de voir notamment une tarification plus en lien avec le service et des contenants plus adaptés aux besoins sur les points de regroupement.

Dans ce cadre, depuis le début de l'année la méthode suivie a été de faire un diagnostic sur le fonctionnement et le financement du service et mettre en place **une large démarche participative** avec l'organisation de

- 6 réunions publiques (l'Isle Jourdain, Nalliers, Civray, Sillars, La Roche-Posay et la Trimouille),
- Un Séminaire dédié aux élus (le 27 juin à Verrières),
- Une plateforme Web dédiée, afin de recueillir les avis du plus grand nombre,
- Une conférence des Maires par EPCI (le 5 septembre à Lésigny, le 18 septembre à Civray et Montmorillon),
- Des visites auprès de Collectivités avancées pour bénéficier d'un retour d'expérience.

Au cours des différents échanges, il fut demandé aux participants de se positionner sur l'un des 4 scénarios identifiés. Pour rappel, 2 scénarios prenaient en compte la mise en place d'une tarification incitative et les 2 autres portaient simplement sur des modifications plus ou moins importantes de modes et fréquences de collecte.

Ainsi, le résultat de la concertation peut être résumé de la façon suivante :

	Position des Collectivités	Points de vigilance & solutions à apporter
Tarification incitative	Avis favorable, quasi unanime, à la Redevance Incitative (RI).	Craintes sur la résurgence ou le développement des dépôts sauvages.
Tri à la source des biodéchets	Avis favorable à la mise à disposition de composteurs.	Mais quelles solutions pour les centres villes ? Maintien du service de collecte des biodéchets aux professionnels.
Dispositifs de pré-collecte	Avis plutôt favorable à la mise à disposition de bacs individuels ou de sacs prépayés de façon exceptionnelle.	Mais des solutions d'apport volontaire doivent être proposées pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les points de sécurité, ○ Les habitations sans dépendance, ○ Zones où les points de regroupements sont bien acceptés ○ Zones où les Communes ont investi sur l'habillement des points.
Fréquences de collecte	A justifier selon la nature du service mis en place.	Toutefois des solutions devront être apportées pour les zones touristiques, certains hyper-centres et les professionnels.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De mandater le bureau d'études AJBD pour approfondir le scénario 3, en redevance incitative et en tenant compte des points de vigilance et solutions à apporter tels qu'exprimés lors de la concertation ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

☐ Débats / observations :

Au regard de l'évolution de la TGAP annoncée au cours des prochaines années, les idées de s'orienter progressivement vers l'incinération ou bien encore de réfléchir à posséder nos propres installations sont émises par Messieurs BOIRON et GLAIN.

Le président indique que les tonnages du territoire syndical ne peuvent justifier de la création d'une telle installation et précise par ailleurs que l'incinérateur de Poitiers ne fonctionne pas à 100 % de ses capacités.

Monsieur GLAIN craint de se retrouver à termes qu'avec des installations privées.

Le Président répond que les équipements de Poitiers sont la propriété de la Communauté Urbaine, donc publics.

Quant à Madame JEAN, elle fait état de l'actualité concernant le centre d'enfouissement du Vigeant qui pourrait accueillir des déchets en provenance de Corse. Au regard du bilan carbone, elle s'étonne que la réglementation puisse autoriser le transit de ces déchets.

Le Directeur rappelle que le Département de la Vienne bénéficie de tarifs d'enfouissement avantageux par rapport aux autres Départements.

**N°C20180927_067 : PROPOSITION D'OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE
DECHETERIES**

Nombre de délégués en exercice : 12	Pour :
Nombre de présents : 10	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 10	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

☐ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 ;*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

Monsieur Patrick ROYER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Depuis plusieurs mois, le SIMER réfléchit à de **nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries dans un triple objectif :**

- Optimiser la masse salariale, dans l'optique de la disparition au cours des deux prochaines années de 2 emplois aidés sur le service,
- Disposer d'agents permanents mieux formés pour notamment la gestion des déchets dangereux et la facturation des professionnels,
- Permettre d'octroyer plus facilement aux agents 2 jours de congés consécutifs.

Pour ce faire, il fallait travailler sur les plages d'ouverture des déchèteries pour lisser les besoins journaliers d'agents. En effet, dans la configuration actuelle nous avons notamment besoin le samedi de 26 agents.

Avec la proposition de nouveaux horaires, le besoin maximal d'agent est abaissé à 18 le vendredi et le samedi, ce qui permettra à terme d'avoir moins d'agents, mais mieux formés.

Cette proposition est articulée autour de **5 groupes de déchèteries** qui associent chacun une **déchèterie principale** qui est ouverte au moins 10 demi-journées par semaine et des déchèteries de proximité qui complètent le service. Celle-ci a fait l'objet d'une rencontre avec chacun des Maires concernés. Des modifications ont ainsi été apportées au terme de cette concertation pour tenter de trouver une proposition équilibrée.

Par ailleurs, pour tenir compte des demandes des professionnels, dont certains Maires se sont faits l'écho, l'heure d'ouverture des déchèteries sera avancée à 8H30 en période hivernale comme estivale. L'ouverture l'après-midi sera repoussée à 14h au lieu de 13h30 et la fermeture sera toujours à 17h l'hiver et 18h l'été.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver les nouveaux horaires tels que présentés en tenant compte de la proposition formulée en séance, à savoir conserver une demi-journée d'ouverture le lundi pour les sites de Civray et Montmorillon, dont la fréquentation des professionnels est importante,**
- **De ne pas donner une suite favorable à la demande de la Commune de Saint-Pierre-de-Maillé au regard du taux de fréquentation du site et de l'ouverture de la déchèterie principale de Pleumartin le samedi,**
- **De mettre en place ces nouveaux horaires à compter du 1^{er} janvier 2019.**

☐ Débats / observations :

Le 1^{er} Vice-Président, Monsieur ROYER, informe le Comité du courrier du Maire de Saint-Pierre-de-Maillé lui faisant part du désaccord du Conseil Municipal concernant la nouvelle organisation du service déchèteries (fermeture le samedi).

Compte tenu des tonnages enregistrés sur ce site et de l'ouverture de la déchèterie de Pleumartin le samedi, Monsieur ROYER, propose de ne pas modifier l'organisation présentée.

Le Comité approuve à la majorité cette proposition.

Pour tenir compte du rythme de travail des professionnels, Monsieur AUDOUX, souhaiterait que la déchèterie de Civray puisse rester ouverte une demi-journée le lundi.

Cette suggestion est faite également pour la déchèterie de Montmorillon.

Le 1^{er} Vice-Président explique que cette organisation permettait à un grand nombre d'agents de bénéficier de deux jours de repos consécutifs. Pour autant, il propose d'étudier la faisabilité de cette demande, mais ne peut se prononcer dans l'immédiat.

Monsieur BOIRON souhaiterait savoir si les usagers pourront accéder à toutes les déchèteries.

Monsieur ROYER, confirme cette possibilité dans la mesure où ils seront équipés d'un pass-déchets délivré par le SIMER.

Le Président conclut en rappelant que cette nouvelle organisation s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2019 et que dès lors, une communication sera faite auprès des usagers au travers de différents supports. Par ailleurs, il souhaite que dans le courrier réponse adressé au Maire de St-Pierre-de-Maillé figure la possibilité pour les habitants de la commune de s'orienter vers la déchèterie principale de Pleumartin, qui sera ouverte le samedi.

QUESTIONS DIVERSES

➔ Avenir du centre de tri :

Le Président annonce au Comité la décision de Grand Poitiers de ne pas s'associer au SIMER concernant le centre de tri et que par conséquent le Syndicat ne disposera pas des tonnages suffisants lui permettant de répondre à l'appel à projet de CITEO, afin de bénéficier de soutiens indispensables à la modernisation des équipements.

Monsieur CHARRIER souhaiterait connaître la durée de la convention en cours.

Le Directeur indique que la convention de gestion court jusqu'au 31 décembre 2020, mais compte tenu des orientations prises pour le centre de tri, il craint que celle-ci ne soit pas renouvelée.

Monsieur PROVOST voudrait connaître les arguments avancés par Grand Poitiers.

La présence d'un centre de tri à Poitiers est évoquée par le Président, mais ce dernier indique qu'il reste dans l'attente d'une réponse écrite de Monsieur CLAEYS.

Madame JEAN doute que Monsieur CLAEYS ait eu en sa possession l'ensemble des éléments.

Le Président rappelle que Madame la Préfète et les Députés de la Vienne ont été saisis de la problématique et des conséquences pour le Syndicat.

La publication d'un article de presse est évoquée par Madame JEAN.

Selon Monsieur AUDOUX, les choses pourraient changer lors des prochaines élections de 2020.

➤ Divers :

Madame JEAN informe l'assemblée de l'extension du site de la ressourcerie de Corbeau Blanc et le développement de son activité.

Cette annonce est saluée par Monsieur AUDOUX.

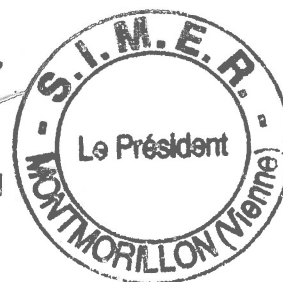
L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire de Séance,

Gisèle JEAN

Le Président,

Ernest COLIN





ANNEXES

Rapport annuel

PRIX ET QUALITÉ DU

SERVICE PUBLIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS



2017

Au cours de l'année 2017, le territoire et la gouvernance du SIMER ont évolué sous l'effet de l'entrée en vigueur du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Ces évolutions ont complexifié le fonctionnement et la gouvernance du syndicat mais n'ont toutefois pas empêché d'obtenir des résultats encourageants puisque la production de déchets diminue et que le taux de valorisation atteint désormais les 50%.

Pour autant, au regard des objectifs de la Loi de Transition Énergétique, nous devons avoir une réflexion d'ensemble sur l'organisation de notre service pour être à la fois exemplaire sur le plan environnemental et maîtriser l'évolution des coûts. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise de conduire une étude sur une refonte des modes et fréquences de collecte, sur la tarification incitative, ou encore le tri à la source des biodéchets.

Faire de nos déchets, une ressource pour le territoire, telle est notre ambition, certes encore un peu présomptueuse, mais avec des partenariats locaux qui se tissent et des actions de sensibilisation toujours aussi dynamiques.

Sur ce chemin, nous serons vigilants à recueillir l'avis de la population, des professionnels et des élus pour que les évolutions de service possibles puissent satisfaire les attentes du plus grand nombre.



Ernest COLIN,
président du SIMER
depuis février 2018



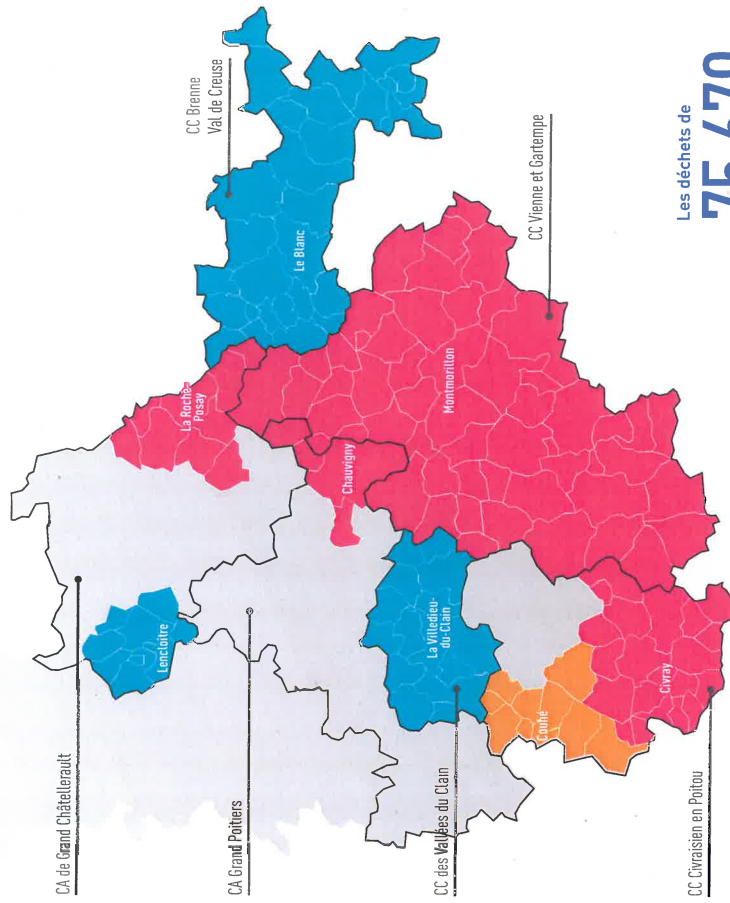


Sommaire

Le territoire	04
La gouvernance	05
Bilan des actions menées en 2017	06
L'animation des territoires	09
Les indicateurs techniques	13
La collecte des déchets	16
Les apports en déchèterie	18
Le traitement	20
La valorisation matière	22
La valorisation organique	24
La valorisation énergétique	26
Le traitement des déchets ultimes	28
Les déchets d'activités économiques	30
Les indicateurs financiers	33
Le bilan social	39
Organigramme	42
Projets 2018	43



Le territoire



Les déchets de
75 679
habitants sont collectés
par le SIMER

Les déchets recyclables de
135 000
habitants sont triés
par nos équipes

- Territoires ayant transféré au SIMER la compétence « collecte et traitement » des déchets
- Territoire ayant transféré au SIMER la compétence « traitement » des déchets + collecte assurée en prestation
- Territoires clients du centre de tri du SIMER

La gouvernance



YVES BOULOUX

Président



BERNARD PORCHET

Vice-Président
en charge
des finances



ERNEST COLIN

1^{er} Vice-Président en
charge de l'activité
travaux publics



DANIEL TREMBLAIS

Vice-Président en charge
de la qualité et de la
tarification du service



FRANÇOIS AUDOUX

Vice-Président en charge de
la valorisation des déchets
et de l'économie circulaire
(jusqu'en juillet 2017)

Le comité syndical
Collèges « collecte
et/ou traitement des
déchets ménagers »
Délégués titulaires

CC Vienne et Gartempe

BOIRON William
BOULOUX Yves
CHARRIER Patrick
GLAIN Jean-Marie
JEAN Gisèle
ROYER Patrick

CC du Civraisien en Poitou

AUDOUX François
BEGUIER Vincent
COLAS Josette
PENY Marcel
PROVOST Jean-Pierre

CA Grand Châtellerault

AZIHARI Evelyne
TREMBLAIS Daniel

CA Grand Poitiers

(jusqu'en juillet 2017)
CORONAS Patrick
MAERTEN Jean-Luc
MARGINAN Catherine

Le bureau syndical

14 délégués

Bilan des actions menées en 2017

Réduisons nos déchets

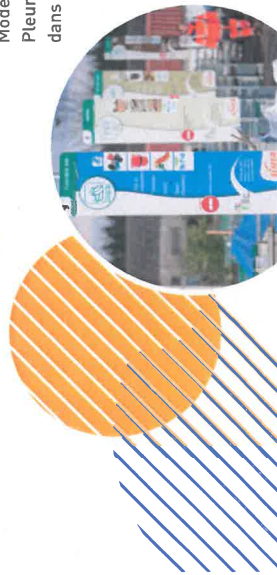
44 restaurants adoptent le Gourmet Bag / 300 composteurs distribués à la population / 11 projets collectifs subventionnés / 650 participants à la fête de la soupe contre le gaspillage alimentaire / Campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles.

Développement de l'activité du centre de tri des déchets

Apport de 1 200 tonnes d'emballages provenant de Charente-Maritime (CYCLAD) en raison des travaux de modernisation du centre de tri de la Rochelle.

Optimisation des activités « collecte »

Développement de la collecte des papiers de bureaux avec les associations / Mise en place d'une saisonnalité pour les ouvertures de déchèteries / Modernisation des déchèteries de Saint-Savin et Pleumartin / Déploiement de la filière Eco-Mobilier dans 2 nouvelles déchèteries.





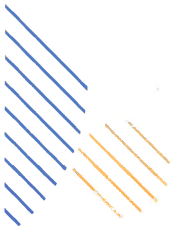
Diversification de nos moyens de valorisation

Partenariat avec un agriculteur pour effectuer des tests de compostage de déchets verts en bout de champ afin de limiter les temps de transport.



Démarche qualité et sécurité

Renforcement de la signalétique sur le site de l'Eco-Pôle / Sécurisation du quai de transfert / Partenariat avec le CDG86 et les Communautés de Communes du Loudunais et des Vallées du Clain pour l'amélioration de la perception des métiers du déchet.



Projets structurants

Étude de préfiguration pour la mise en oeuvre d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire avec l'ADEME / Étude technico-économique pour la modernisation du centre de tri / Partenariat avec le SYMCTOM du Blanc pour la reconfiguration du centre de tri / Réponse à l'appel à projet ADEME pour l'harmonisation et l'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets / Participation à l'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Une caractérisation des sacs noirs menée en juin 2017 démontre qu'il reste encore **25%** d'emballages recyclables dans nos poubelles et **41%** de déchets organiques.



La sensibilisation directe des usagers a été renforcée grâce à une présence plus ciblée sur le terrain (20 permanences en déchèterie).

L'événementiel est aussi un temps intéressant pour sensibiliser le public : **32** manifestations ont été accompagnées par le SIMER en 2017 (matériel de tri des déchets, ...). L'accompagnement personnalisé proposé permet ainsi aux organisateurs de manifester de mieux gérer leurs déchets, c'est aussi un moyen pour sensibiliser le public : « la bonne gestion des déchets, partout ».

Le déploiement du Gourmet Bag auprès de **44** restaurateurs (sur 150 démarchés) a été un vrai succès, apprécié des professionnels et des clients des restaurants.



Réduction et tri des déchets

L'animation des territoires

Une équipe de 6 agents œuvre au quotidien pour communiquer et sensibiliser la population au tri et à la réduction des déchets. Cette équipe travaille également à développer des partenariats locaux dans une démarche d'économie circulaire.





3 055

personnes sensibilisées lors d'animations scolaires, d'événements locaux, permanences en marché et en déchèterie, à domicile



44

restaurants partenaires Gourmet Bag



740 visiteurs accueillis à l'Eco-Pôle, site de traitement des déchets du SIMER

650 participants à la 2^e édition de la fête de la soupe

32 manifestations accompagnées (prêt de matériels, conseils,...)

2 passages annuels dans les 89 mairies du périmètre syndical

11 projets collectifs en faveur de la réduction et/ou du tri des déchets soutenus financièrement

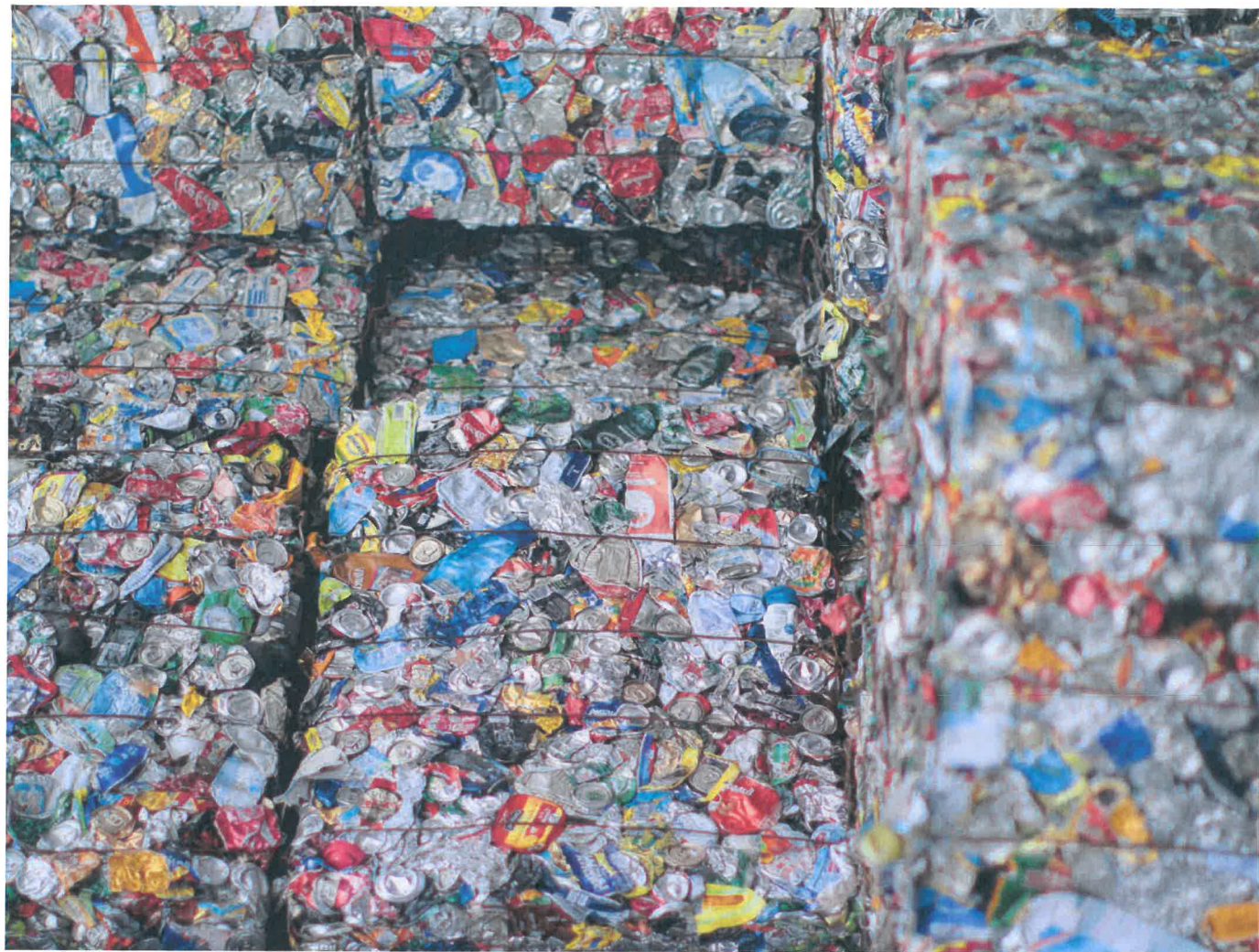
300 composteurs distribués

6 nouvelles zones de compostage en école

2 210 m³ de végétaux broyés lors de 11 opérations de broyage en communes

33 tonnes d'objets réemployés par l'association Corbeau Blanc

chiffres clés



En France, les déchets des ménages représentent chaque année un peu plus de 37 millions de tonnes, soit 11% du total des déchets produits (345 millions de tonnes) avec les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) votée en 2015.

Objectifs de la LTECV :

- » **Réduire de 10%** les déchets des ménages d'ici 2020,
- » **Recycler 55%** des déchets non dangereux d'ici 2020 puis 65% en 2025,
- » **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge d'ici 2025.



Après une augmentation significative en 2016 (+12 kg/hab), la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) a connu une très légère décline en 2017 (-4 kg/hab). La quantité de déchets générée par les ménages est encore significative puisqu'elle atteint **548 kg/hab**, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale (**519 kg/hab**).

50% des déchets traités ont fait l'objet d'une valorisation matière, organique ou énergétique. Ce pourcentage supérieur à la moyenne nationale (3%) reste en deçà des objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (55% en 2020).



Collecte et traitement

Les indicateurs techniques

La gestion des déchets s'appuie sur une chaîne logistique qui regroupe des moyens de collecte, de transport et des installations de traitement. L'efficacité de cette chaîne se mesure à l'aune des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus.

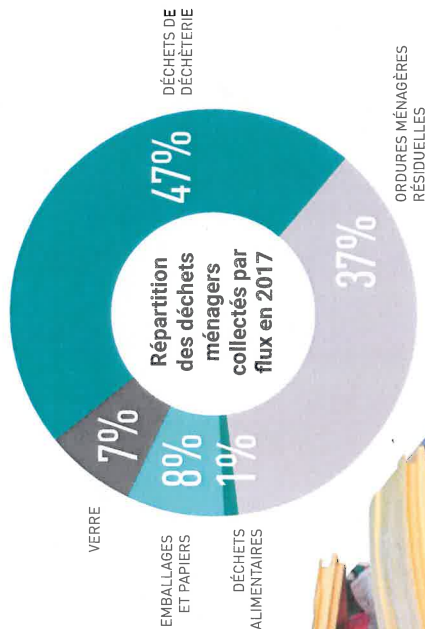
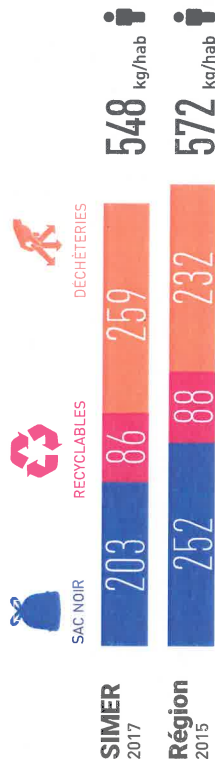


1.1 million
de kilomètres parcourus

548 kg
de déchets produits en moyenne par habitant en 2017, soit une baisse de 4 kg/hab

50%
de déchets valorisés (hors gravats)

Comparaison de la production des déchets entre le SIMER et la Région Nouvelle-Aquitaine



La collecte des déchets ménagers

53% des déchets collectés en 2017, soit 289 kg/habitant, l'ont été en porte à porte ou point d'apport volontaire. Pour ce faire, ce sont essentiellement des moyens humains et matériels propres au syndicat qui sont mobilisés, à l'exception notable de la collecte du verre qui est déléguée à un prestataire privé.



» **11 bennes à ordures ménagères bi-compartmentées** sont utilisées pour collecter simultanément le papier et les emballages en mélange ainsi que la fraction non valorisable des ordures ménagères. 35 agents, encadrément compris, répartis sur 3 sites (Sillars, Civray, Millac) collaborent activement à ce service.

» **46% des usagers (17 700) sont collectés en point de regroupement** (1 256 points). Le reste des usagers est collecté en porte à porte au moins 1 fois par semaine et même deux fois par semaine pour les centres-villes de Montmorillon, Chauvigny et Civray. Des collectes supplémentaires peuvent également être organisées durant les périodes estivales ou à la demande des professionnels et des communes.

- 21 kg
par habitant d'ordures ménagères résiduelles (sac noir) depuis 2010



30%
(+ 1 point) d'ordures ménagères assimilées valorisables collectées (verre, emballages, papiers et bio-déchets)



» **352 bornes d'apport volontaire**, réparties dans 89 communes, sont également utilisées pour la collecte du verre.



Les apports en déchèterie

Le syndicat exploite le haut et le bas de quai d'un parc de 16 déchèteries. Elles maillent le territoire pour assurer un service de proximité et de qualité.

Ce service emploie **30 agents** et dispose de :
 » **7 véhicules** polybenne,
 » **5 remorques**,
 » **175 caissons**.

Le taux de valorisation (hors gravats) des déchets collectés en déchèterie repasse la barre des 75%. Il atteint même 81%, si l'on prend en compte les gravats, dont les tonnages baissent certes légèrement, mais constituent toujours, avec **77 kg/hab.**, le deuxième flux de déchets le plus collecté en déchèterie.

259 kg
 par habitant de déchets apportés en déchèterie
77 kg
 par habitant de gravats

Les tonnages collectés en déchèterie sont stables par rapport à l'année passée, mais demeurent à un haut niveau avec près de **259 kg/hab.** Cela s'explique essentiellement par la ruralité du territoire avec un réseau de déchèterie dense et ouvert aux professionnels.

Les déchets verts restent le premier flux apporté en déchèterie. Ils représentent **45%** des apports et sont à nouveau en augmentation. La filière mobilier se développe avec 258 tonnes de déchets collectés en 2017, ce qui contribue en partie à la baisse de **3%** du tout-venant.



de papiers. Des partenariats avec des associations locales ont notamment permis d'organiser des collectes spécifiques du papier pour enrayer la chute des tonnages observée depuis plusieurs années. La collecte du verre, bien qu'en baisse de 5%, demeure à un bon niveau (41 kg/hab).

Au total, entre 2010 et 2017 la production d'ordures ménagères assimilées (OMMA) a baissé de **8%** ou **21 kg/hab.**

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) contenues dans les sacs noirs constituent toujours le premier flux de déchets collecté. Il est toutefois en recul de **1,5%** et représente encore **203 kg/hab.**

La fraction recyclable des ordures ménagères (verre + papiers + emballages + déchets alimentaires) représente 30% des tonnages collectés. Elle est sur un an en progression relative de 1 point sous l'effet de la hausse de 3,8% des tonnages d'emballages et





117 kg

par habitant de déchets verts (+ 2 kg/2016)



64 kg

par habitant de tout-venant (- 2 kg/2016)



4 kg

par habitant de déchets mobiliers



75%

des déchets (hors gravats) sont valorisés



450 000 km

parcours



Le traitement

Le SIMER a traité en 2017 plus de 40 000 tonnes de déchets. Les modes de traitement varient en fonction de la nature du déchet, ainsi une dizaine d'installations réparties sur le territoire contribuent à valoriser ou éliminer ces déchets.

Un déchet sur deux traité par le SIMER est valorisé.

Cela s'explique essentiellement par la progression de la valorisation organique (+ 5 pts). Les valorisations matière et énergétique régressent légèrement. Rappelons toutefois l'objectif de diviser par deux la part de l'enfouissement comme le prévoit la Loi de Transition Énergétique.



GRAVATS : REMBLAIEMENT DE CARRIÈRE

RECYCLABLES : TRI DES DÉCHETS

TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : ENFOUISSEMENT

VERRE : RECYCLAGE EN UNITÉ DE PRÉPARATION DE CALCIN

TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : TRANSFERT

COMPOSTAGE DE VÉGÉTAUX

+ de 3 pts

d'augmentation du taux de valorisation des déchets depuis 2010

Les données de traitement présentées dans les pages 20 à 29 concernent les territoires pour lesquels le SIMER a le mandat de la compétence traitement.



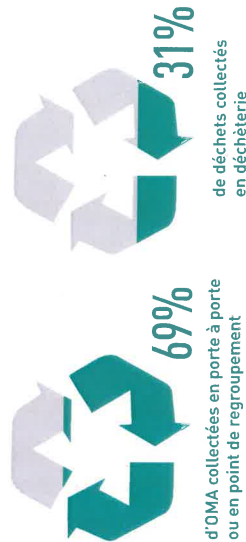
4 377 t
de compost vendues
(augmentation de 32% entre 2016 et 2017)

La valorisation matière » 22%

Le tri des déchets permet de valoriser des matières, tels que le plastique, le papier, la ferraille, ... Ces matières réutilisables, dites matières premières secondaires, sont ainsi réintroduites dans le circuit de la production.



La valorisation matière des OMA et des déchets collectés en déchèterie



6 283 tonnes de déchets recyclables ont été traitées par le centre de tri du SIMER en 2017. Cela représente **2 220 tonnes** de plus qu'en 2016, soit une augmentation de 55%.

Parmi ces tonnages, 3 468 tonnes sont traitées pour le propre compte du syndicat et 2 815 tonnes sont traitées pour le compte de collectivités clientes :

- 782 tonnes pour la Communauté de Communes des Vallées du Clain,
- 210 tonnes pour l'Agglomération du Grand Châtelleraut,
- 1 107 tonnes pour CYCLAD (17),
- 716 tonnes pour le SYMCTOM (36).

De façon logique, nous observons une augmentation de toutes les matières produites par le centre de tri avec toutefois un stock résiduel qui signifie que tous les déchets entrants n'ont pu être traités au cours de l'année. Les refus de tri croissent mais demeurent maîtrisés.

La valorisation organique » 21%

Les biodéchets sont constitués des déchets verts collectés en déchèterie et des déchets alimentaires de gros producteurs. Ils sont valorisés via un process de compostage en un amendement organique certifié NFU 44-051.



Les apports de matières organiques tels que les déchets verts et les déchets alimentaires sont en hausse, **+6%** entre 2016 et 2017. De nouvelles solutions de valorisation, comme le compostage en bout de champ, se sont développées au cours de l'année afin de répondre au besoin de valoriser plus localement les quantités de déchets organiques.

6 962 tonnes de biodéchets ont été traitées sur la plateforme du SIMER en 2017. En comparaison avec 2016, cela représente une baisse de 14% du tonnage.

Cette évolution est liée à un nouvel exutoire chez un agriculteur (Saint-Savin) où plus de 800 tonnes de déchets verts en 2017 ont été déposées sur une plateforme. Le SIMER souhaite développer cette pratique afin de limiter les distances parcourues.



Évolution des tonnages entrants au centre de tri



Production du centre de tri



Tonnes entrantes sur les sites de traitement



La valorisation énergétique » 7%

La valorisation énergétique résulte du traitement du bois collecté en déchèterie et auprès de certains professionnels, ainsi que de la partie ligneuse des déchets verts.



L'activité de préparation et de broyage de ces déchets, avant expédition, est effectuée sur la plateforme de l'Eco-Pôle (Sillars) avec les moyens du syndicat, moyennant qui font l'objet d'une mutualisation avec ceux d'Evolis 23.



En 2017, **2 863** tonnes de bois ont été traitées sur la plateforme dont 2 226 tonnes en provenance des déchèteries, 172 tonnes issues des professionnels et 465 tonnes issues du SYMCTOM du Blanc.

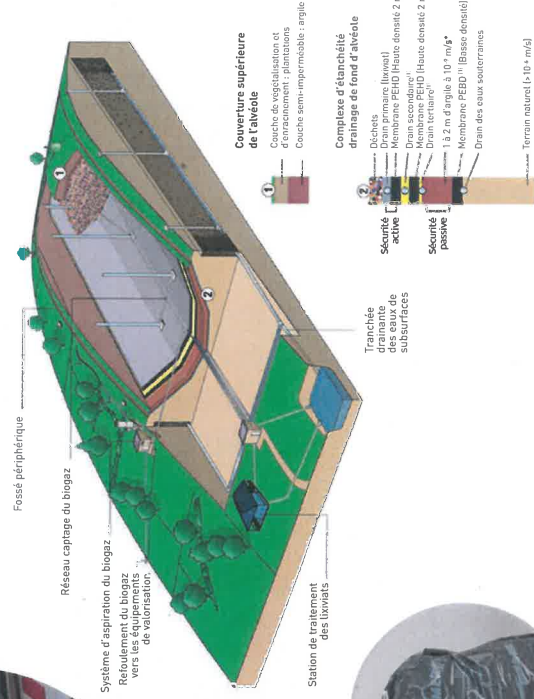
La filière de bois A reste une filière minoritaire, avec 170 tonnes, soit un peu moins de 6% du tonnage total entrant sur la plateforme. Les exutoires de valorisation restent également difficiles à trouver, seulement 33 tonnes ont pu être envoyées vers des chaufferies bois en 2017.



Le traitement des déchets ultimes

» 50%

Les ordures ménagères résiduelles, le refus de tri et le tout-venant de déchèterie constituent la partie non valorisable des déchets collectés par le SIMER. Ces déchets sont acheminés vers des installations de stockage de déchets non dangereux, dont le biogaz sert à produire de l'électricité.



Les bois de classe A
(bois non traités), issus des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes...

Les bois de classe B
(bois faiblement traités), qui rassemblent les panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition exempts de gravats...

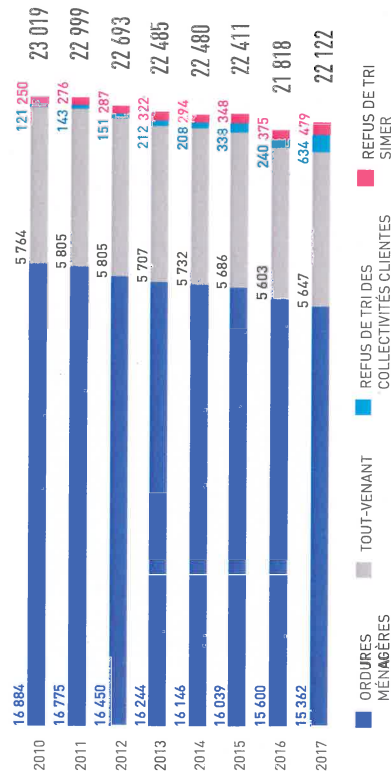
Qualité des apports de bois



Au total, entre 2016 et 2017, on constate une évolution des tonnages enfouis, cela est dû à l'activité accrue sur le centre de tri ainsi qu'aux collectes spécifiques auprès des professionnels.



Évolution des tonnages enfouis entre 2010 et 2017



Les déchets d'activités économiques

31 t de cartons

172 t de bois

622 t de tout-venant

714 t de déchets verts de collectivités

54 t de déchets verts d'entreprises

157 t de fumier de cheval

364 t de déchets alimentaires



Un certain nombre de professionnels et de collectivités ont recours à des services spécifiques du syndicat pour collecter leurs déchets. Ceux-ci doivent ainsi être qualifiés de déchets d'activités économiques.



Les professionnels en déchèterie c'est :

- » 500 professionnels utilisateurs des déchèteries,
- » 7 300 m³ de déchets, soit environ 750 tonnes de déchets.



Prévention et gestion des déchets

Les indicateurs financiers

La gestion des déchets nécessite des moyens financiers importants. Un suivi minutieux des dépenses et recettes est effectué dans le but de maîtriser les moyens alloués aux services.

Le financement du service

Le service est essentiellement financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), selon les dispositions de l'article 2033-76 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les particuliers

Le montant annuel 2017 de la REOM pour les particuliers est calculé selon deux critères : la fréquence et le type de collecte (porte à porte ou point de regroupement, bout de voie).



Porte à porte

Un ramassage hebdomadaire C1

184 € TTC

Deux ramassages hebdomadaires C2

229 € TTC



Point de regroupement ou bout de voie

175 € TTC

184 € TTC

Les professionnels

Le montant annuel 2017 de la REOM pour les professionnels est composé d'une part fixe, en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte des déchets, et d'une part proportionnelle en fonction du volume hebdomadaire de déchets produits, évaluée au regard de la dotation et du volume des bacs attribués.

Part fixe

Un ramassage hebdomadaire C1

184 € TTC

Deux ramassages hebdomadaires C2

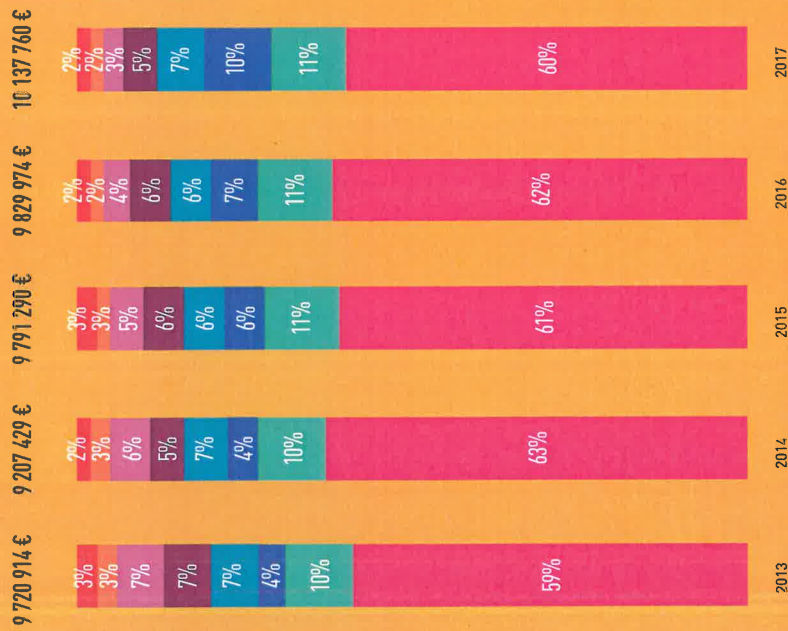
229 € TTC

Part proportionnelle

JUSQU'À 120L (INCLUS)	0 € TTC
DE 121L À 240L	92 € TTC
DE 241L À 600L *	184 € TTC
601L À 1200L	368 € TTC
1201L À 1800L	736 € TTC
1801L À 2400L	1 104 € TTC
ETC.	

* Les bacs de 660L correspondent à un volume utile de 600L.

Évolution de la part relative des recettes du service

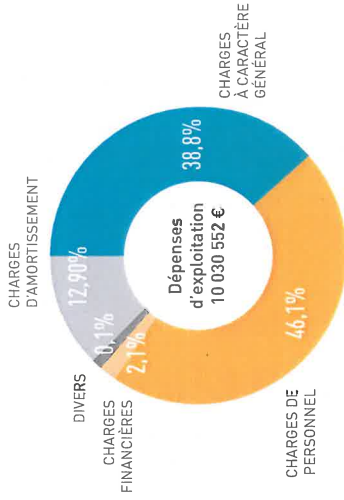
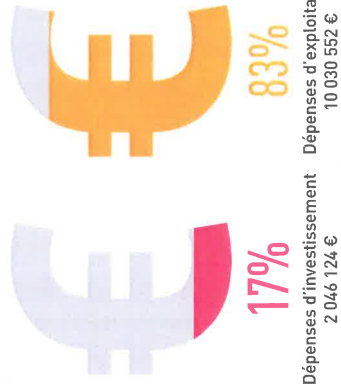


Malgré la baisse de la redevance d'occupation versée par Séché Eco-Industries (SEI), la part relative de la REOM sur la totalité des recettes baisse de façon significative en 2017 (de 62,2% à 60%) et cela grâce notamment au développement des prestations de services proposées par le syndicat et à la reprise des cours des matériaux.

- RECETTES D'INVESTISSEMENT
- CONTRIBUTION COMPÉTENCE
- TRAITEMENT
- REDEVANCE D'OCCUPATION (SEI)
- AUTRES RECETTES
- VENTES DE MATÉRIAUX ET PRODUITS
- PRESTATIONS DE SERVICES
- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION
- PRODUITS DE LA REOM

Les dépenses

Total dépenses
12 076 677 €



Principaux investissements réalisés

- L'acquisition de matériels roulants : 522 079 €** (dont 397 776 € de RAR 2016)
 - 2 benne à ordures ménagères
 - 1 polybenne
- L'aménagement des déchèteries : 403 517 €** (dont 19 616 € de RAR 2016)
- L'acquisition de caissons de déchèterie et bornes d'apport volontaire : 177 025 €** (dont 82 647 € de RAR 2016)
- L'acquisition de dispositifs de collecte pour les professionnels** (bacs et benne diverses) : 34 856 € (14 050 € de RAR 2016)

Principales charges à caractère général

- 537 366 €** pour l'achat de carburants
- 270 174 €** pour l'entretien du matériel roulant
- 236 871 €** pour l'achat de sacs de collecte
- 1 998 257 €** pour diverses prestations confiées à des entreprises extérieures, dont :
 - le traitement des déchets ultimes et des inertes : 1 615 814 €
 - la collecte du verre : 86 574 €
 - le lavage des bacs de collecte et des bornes à verre : 63 973 €
 - le traitement des DDS : 44 858 €
 - la valorisation des déchets verts : 35 013 €
 - l'entretien des vêtements de travail des agents : 34 045 €

Les recettes

Total recettes d'exploitation

10 137 760 €



60%

Produits de la REOM
6 080 197 €



11,4%

Subventions
d'exploitation
1 160 621 €



10,2%

Prestations de
services collectivités
et professionnels
1 034 917 €



7,1%

Ventes de matériaux
et produits
723 160 €



4,3%

Autres recettes
439 386 €



2,9%

Redevance
d'occupation
297 000 €



2,5%

Contribution
compétence traitement
255 000 €



1,5%

Recettes
d'investissement
147 479 €

Subventions d'exploitation

ECO-EMBALLAGES : 815 536 €

70,3%

ADEME : 144 310 €

12,4%

OCAD3E : 62 421 €

5,4%

ECO-MOBILIER : 58 151 €

5,0%

ECO-FOLIO : 53 706 €

4,6%

ECO-DDS : 15 875 €

1,4%

ECO-TLC : 6 777 €

0,6%

Autres (Valorplast, divers...) : 3 845 €

0,3%



Prestations de services réalisées

Prestations pour le tri et le transport des emballages et du papier : 585 725 €
Prestations de collecte des déchets : 203 540 €
Prestations de gardiennage de déchèteries : 30 638 €
Prestations aux professionnels : 81 911 €
Prestations aux collectivités : 30 003 €
Apports des professionnels en déchèteries : 60 340 €
Prestations de broyage du bois : 29 050 €
Autres : 13 710 €

Ventes de matériaux et produits

Matériaux issus du centre de tri : 367 974 €
Matériaux issus des déchèteries : 243 847 €
Verre : 71 258 €
Compost : 40 081 €

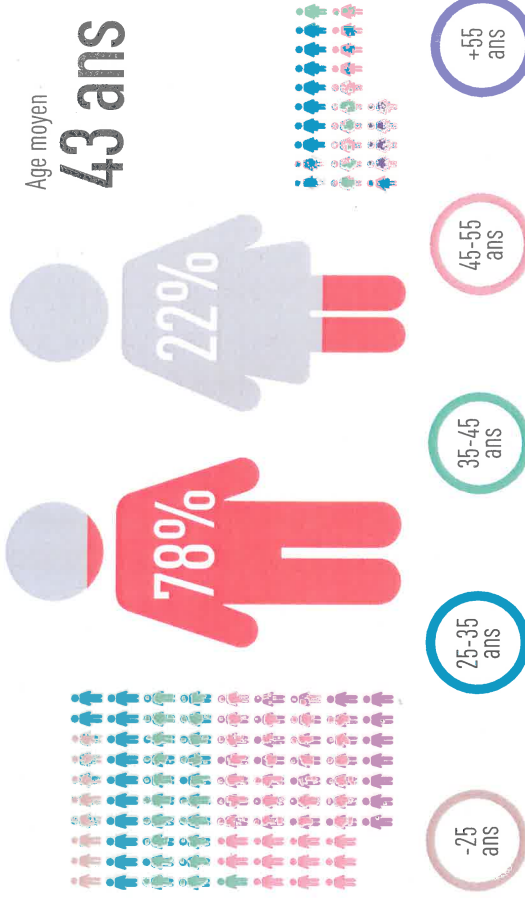
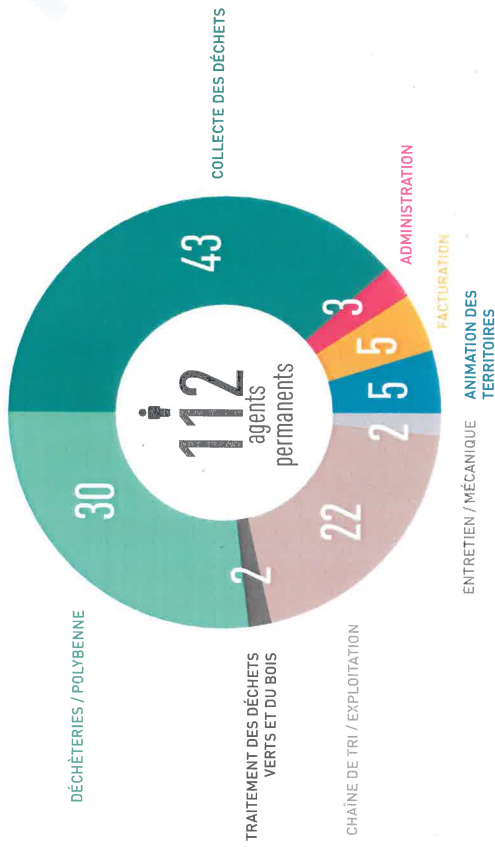


Vos déchets, notre métier

Le bilan social

Le service public de prévention et de gestion des déchets du SIMER emploie 112 agents. La diversité et la technicité des différents métiers exercés par ses agents font du SIMER un employeur important du territoire.

Répartition des effectifs par services





En 2017, 84 agents du SIMER ont suivi au moins une formation, représentant 67% de l'effectif.

2 448 heures de formations ont été dispensées, soit 408 jours sur l'année 2017 (+ 58% par rapport à 2016 : 238 jours).

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et le Comité Technique se sont réunis 5 fois en 2017, les principaux thèmes abordés :

- bilan social 2016
- bilan exercice incendie
- documents internes
- mise en place du nouveau régime indemnitaire
- bilan et plan de formation des agents de déchèterie
- sectorisation et affectation
- mise en place de la vidéo-protection en déchèterie
- organisation du travail et des congés.



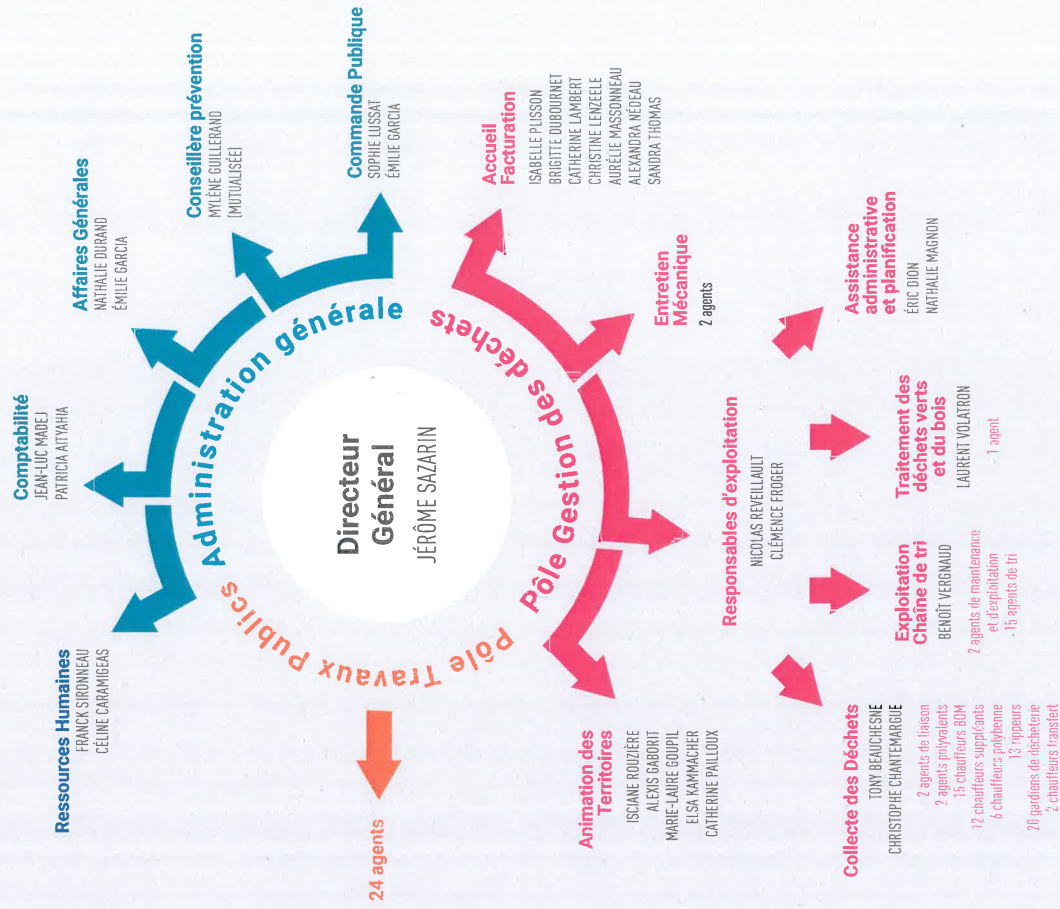
En 2017, le nombre de jours d'arrêt est en baisse de 4,4% par rapport à 2016. Cette diminution est particulièrement sensible pour les accidents de travail qui reculent de 60%, 7 agents ont eu un accident de travail (contre 9 en 2016). Les arrêts consécutifs à une maladie ordinaire sont aussi en chute de 38%, 43 agents sur les 112 employés permanents (hors emplois aidés) ont été concernés.

Absentéisme entre 2014 et 2017



■ MALADIE ORDINAIRE ET LONGUE DURÉE ■ ACCIDENTS DE TRAVAIL

Organigramme



coûts aidés



Ordures ménagères

34,67 €/t
170,83 €/tonne



Recyclables secs

13,81 €/t
328,54 €/tonne



Verre

0,24 €/t
5,95 €/tonne

Flux des déchèteries

30,35 €/t
94,00 €/tonne



Déchets verts
compostés à domicile

0 €/t
0 €/tonne



Autres flux

3,82 €/t

SYNTHESE DES FLUX CHIFFRES CLES

2017

Rapport annuel

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS

L'Exigence

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Métrique de l'Énergie
CA	Communauté d'Agglomération
CC	Communauté de Communes
CCRC	Communauté de Communes de la Région de Coublé
CD686	Centre de Gestion de la Vieillesse
CCCT	Code de Déchet des Collocataires Immobiliers
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CT	Comité Technique
DAE	Déchets d'Activités Economiques
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DIMA	Déchets Ménagers et Assimilés (composé sur OMA - déchets collectés en déchèterie)
ISOND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
MW	Mégawatt
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées
OMR	Correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs, transparents et au verre
PE	Polyéthylène
PET	Polyéthylène Téréphtalate
PP	Polyméthacrylate
PS	Polystyrène
RAR	Résine à Réaliser
REOM	Rendement d'Équipement des Ordures Ménagères
SEI	Société Eco-Industries
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
SYMCTOM	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
TLC	Textiles, Linge, Chaussures

CT/CE
Nombre de ramassage des déchets hebdomadaire.
CT correspond à une collecte par semaine, CE à 2 collectes par semaine.
Totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans leur facturer d'une année sur l'autre.

Coût aidé
Le coût aidé correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Eco-organisme
Organisme en charge d'assurer l'acheminement ou l'écoulement la collecte séparée des déchets et leurs traitements.

SIMER
Syndicat Interdépartemental Mire pour l'Équipement Rural.

Valorisation énergétique
Opération qui consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors de traitement des déchets par combustion.

Valorisation matière
Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Valorisation organique
Mode de traitement des déchets organiques en fermentescibles par compostage ou méthanisation.



Pôle Gestion des Déchets
Eco-PMU - Le Poulthérieux - 69320 SILLAS
05 49 93 86 42 - eco@pdmire86.fr

www.simer86.fr

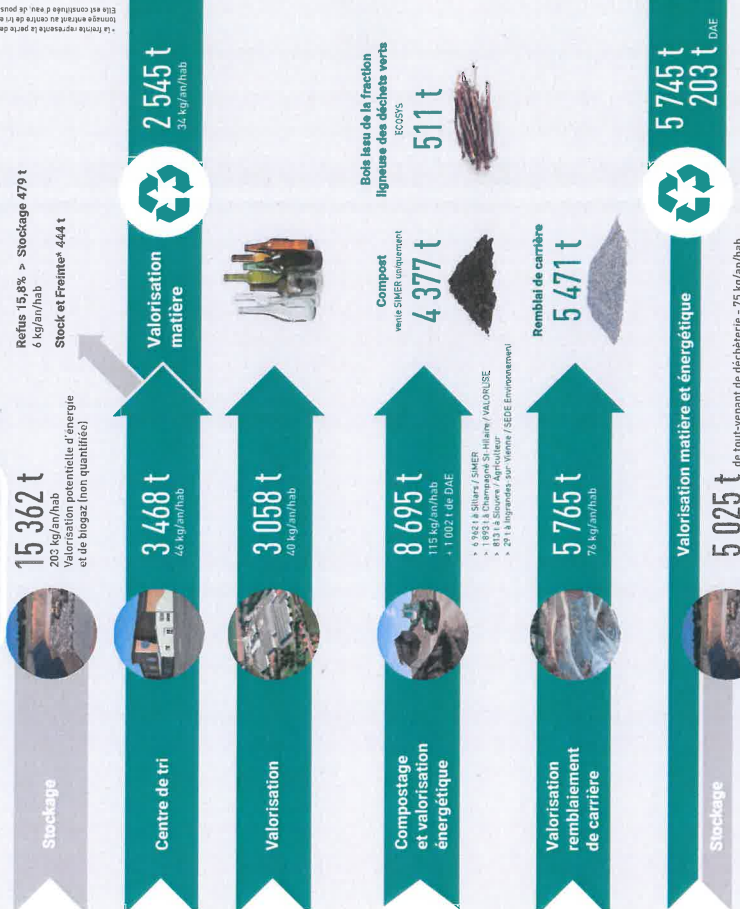


collecte



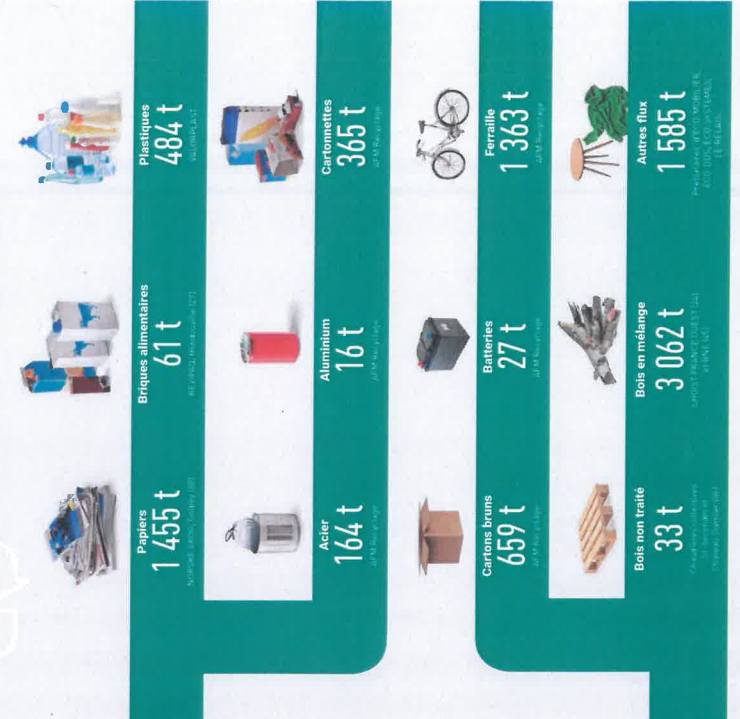
SIMER (compléments entrées en règle)
EX-COIC (opération ouverte par les équipes de SIMER)

traitement



* La flèche représente la perte de matière entre la tonne entrée au centre de tri et les produits sortants. Elle est considérée « en », le contraire.

valorisation



EX-COIC (opération ouverte par les équipes de SIMER)
EX-COIC (opération ouverte par les équipes de SIMER)

Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Nouvelle-Aquitaine

Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan
Avis sur le projet de Plan et de rapport environnemental
11 juillet 2018

www.inddigo.com



**NEO
RAMA**
CONCERTATION
INNOVATION
TRANSFERTS

DEPUIS
1986



■ Sommaire

- Introduction
- Présentation du document de Plan de prévention et de gestion des déchets
- Présentation du rapport environnemental
- Avis de la commission sur les documents de plan et de rapport environnemental
- Suite

INTRODUCTION

Juillet 2018



3

Rappel des étapes de l'élaboration du Plan

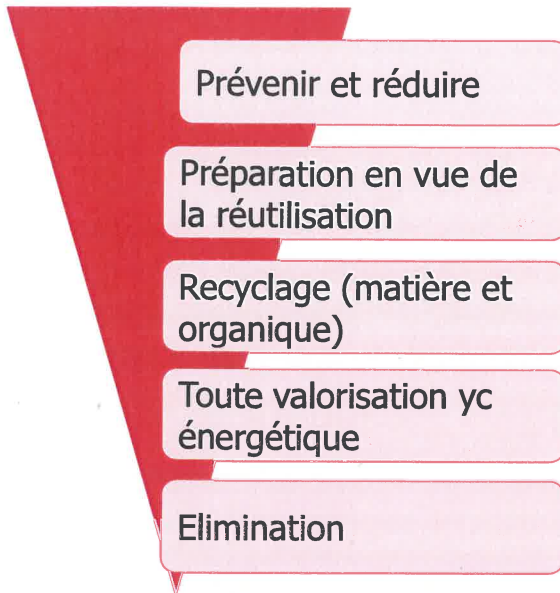


Juillet 2018



4

Hiérarchie des modes de traitement



Objectifs de la LTECV* qui encadrent la prospective du Plan à horizon 6 ans (2025) et 12 ans (2031) :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020
- Réduction des quantités de déchets d'activités économiques (DAE) par unité de valeur produite
- Recyclage de 55 % des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) en 2020 et 65 % en 2025
- Valorisation sous forme matière de 70% des déchets du BTP à horizon 2020
- Réduction de 30 % les quantités de déchets enfouis en 2020 et 50 % en 2025
- Obligation de tri à la source des biodéchets à 2025
- Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2022

Elimination : stockage ou incinération sans valorisation énergétique

* **LTECV** : loi de transition énergétique pour la croissance verte

Juillet 2018



NEORAMA



5

PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Juillet 2018



NEORAMA



6

Présentation générale du document de Plan

- **Rappel : un document portant sur tous les déchets (inertes, non dangereux et dangereux) pour un territoire correspondant à 12 départements, 4 503 communes et 5,8 millions d'habitants**
- **Sommaire défini sur la base de l'article R.541-16 du code de l'environnement :**
 - ◆ Sécurité juridique de la forme du plan
 - ◆ Mais, un document technique, conséquent
 - ◆ Pour une meilleure appréhension du document : un chapitre spécifique synthétisant les principales orientations du Plan
- **Contenu tenant compte du retour des différents groupes de travail (objectifs/priorités) et des contributions écrites**

Juillet 2018



NEORAMA



7

Sommaire du Plan

Chapitre I - Etat des lieux

1. Inventaire des déchets par nature, quantité et origine
2. Description des mesures existantes à l'échelle régionale en faveur de la prévention déchets
3. Description de l'organisation de la collecte et de la gestion des déchets
4. Recensement des installations et ouvrages existants
5. Recensement des projets d'installations de gestion des déchets
6. Bilan comparatif des données 2015 avec les objectifs nationaux

Chapitre II – Enjeux et objectifs du Plan

1. Enjeux ressortant de la concertation
2. Objectifs du scénario de Plan

ZOOM 1

Chapitre III - Planification de la prévention des déchets à 6 et 12 ans

1. Scénario tendanciel : évolution quantitative
2. Scénario du Plan : objectifs de prévention des déchets
3. Planification des actions pour atteindre les objectifs du Plan

ZOOM 2

Chapitre IV – Planification spécifique de la prévention et de la gestion des biodéchets

1. Recensement des mesures de prévention des biodéchets dont les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
2. Objectifs du plan concernant la gestion des biodéchets
3. Synthèse des actions prévues concernant le déploiement du tri à la source des biodéchets par les collectivités territoriales
4. Identification des possibilités de mutualisation des collectes et des traitements des flux des biodéchets des ménages, des biodéchets des entreprises et des déchets organiques des exploitations agricoles
5. Articulation avec le schéma régional biomasse

Juillet 2018



NEORAMA



8

● Sommaire du Plan (suite)

Chapitre V - Planification spécifique de la prévention et de la gestion des déchets du BTP

1. Evolution tendancielle de la production de déchets du BTP
2. Objectifs de prévention et de valorisation des déchets du BTP
3. Priorités de prévention et de valorisation des déchets du BTP
4. Installations de gestion des excédents inertes après réemploi, réutilisation et recyclage sur chantier

Chapitre VI – Planification de la gestion des déchets non dangereux non inertes

1. Déclinaison des objectifs nationaux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes
2. Planification de la collecte des déchets ménagers et assimilés en vue de leur valorisation matière
3. Planification de la collecte et du tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques
4. Planification de la collecte et du tri des déchets de textiles, linge de maison et chaussures
5. Planification de la gestion des déchets du littoral
6. Planification de la gestion des autres déchets non dangereux non inertes
7. Traitement des déchets non dangereux non inertes résiduels

ZOOM 3

Chapitre VII - Planification de la prévention et de la gestion des déchets dangereux

1. Objectifs du plan, prospective à 2025 et 2031
2. Priorités du Plan concernant la prévention, la collecte et la gestion des déchets dangereux
3. Planification de la collecte et du traitement des déchets amiantés
4. Planification de la collecte et du traitement des véhicules hors d'usage

Juillet 2018



● Sommaire du Plan (suite et fin)

Chapitre VIII – Identification des installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits en situation de crise

1. Identification des risques de situations exceptionnelles
2. Identification des déchets produits en situation exceptionnelle
3. Prévention des déchets
4. Organisation de la gestion des déchets en situation exceptionnelle

Chapitre IX – Plan régional d'actions économie circulaire

1. Intégration du plan économie circulaire dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets
2. Une stratégie économie circulaire articulée autour de 5 axes
3. Réduire la consommation de biens et de ressources
4. Faire durer les produits : réemploi, réutilisation et réparation
5. Recycler les matières
6. Déployer l'écologie industrielle et territoriale
7. Actions transverses

ZOOM 4

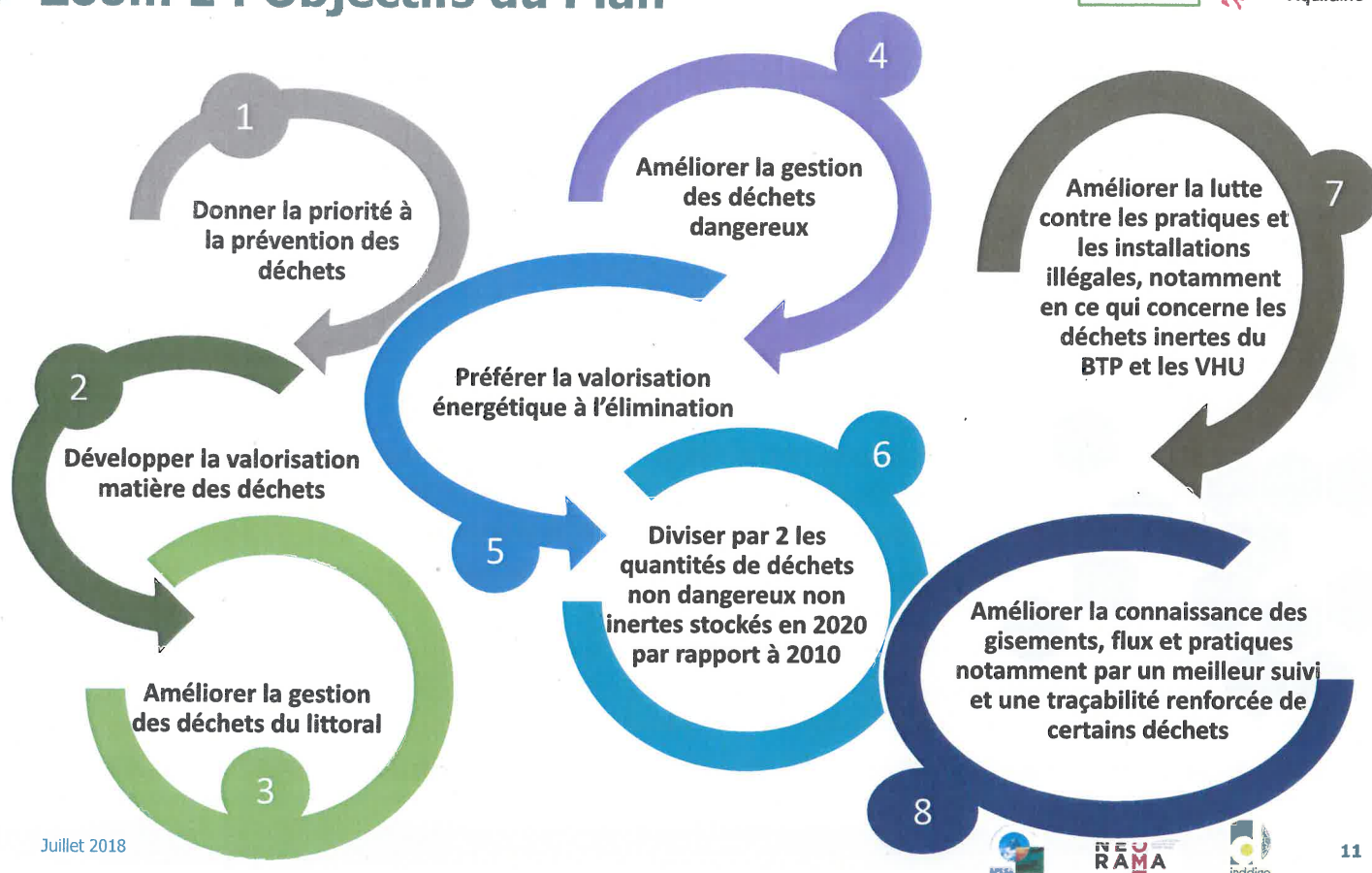
Chapitre X – Suivi du Plan

Juillet 2018



Zoom 1 : Objectifs du Plan

ZOOM 1



Juillet 2018

Zoom 2 : programme de prévention

ZOOM 2



- Programme régional de prévention des déchets ménagers et assimilés

AXES THEMATIQUES

Biodéchets

Lutter contre le gaspillage notamment alimentaire

Favoriser la gestion de proximité des biodéchets

Promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation

Mettre l'éco-exemplarité au cœur du fonctionnement des organismes publics

Autres actions

AXES TRANSVERSAUX

Considérer la prévention comme une filière à part entière avec des moyens humains et financiers

Mettre en place une animation régionale

Créer les conditions favorables pour évaluer et développer la tarification incitative

Inciter à agir, former et faire connaître

Soutenir les actions innovantes, capitaliser leurs résultats et les faire connaître

Juillet 2018



NEORAMA



12

Zoom 2 : programme de prévention

ZOOM 2



- **Prévention des déchets du BTP**
 - ◆ Information et sensibilisation des différents acteurs du chantier
 - ◆ Exemplarité des maîtres d'ouvrages publics
 - ◆ Développement et territorialisation d'une offre de matériaux de réemploi ou de réutilisation
 - ◆ Développement des diagnostics déchets dans le cadre des chantiers de rénovation et de démolition
- **Prévention des déchets d'activités économiques non dangereux non inertes**
 - ◆ Capitalisation des retours d'expérience (Récita, Bazed)
 - ◆ Communication auprès des entreprises
 - ◆ Accompagnement des acteurs économiques
 - ◆ Ecoconception
 - ◆ Ecologie industrielle
 - ◆ Economie de la fonctionnalité
- **Prévention des déchets dangereux**
 - ◆ Réduction de la production de déchets dangereux / tri systématique des déchets dangereux

Juillet 2018



NEORAMA



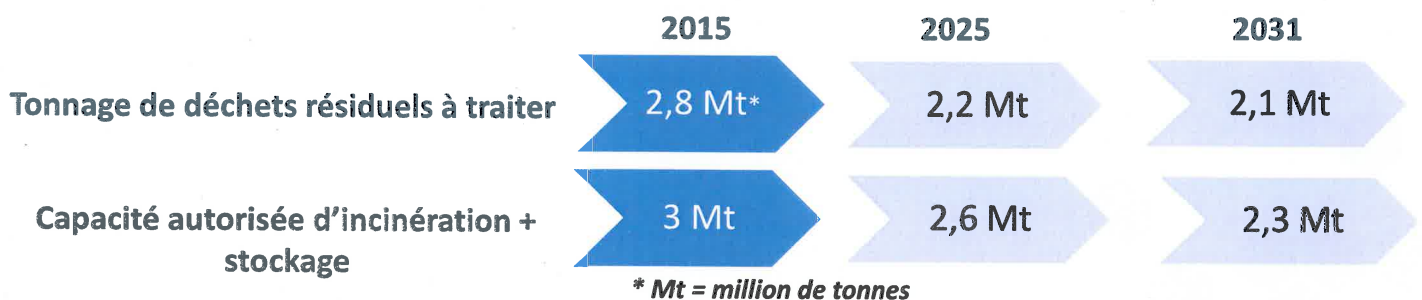
13

Zoom 3 : traitement des déchets non dangereux non inertes résiduels

ZOOM 3



- Une prospective de diminution des déchets résiduels à traiter grâce à la mise en œuvre des objectifs de prévention et de valorisation du Plan



A rajouter une capacité de 0,3 Mt de prétraitement

- La capacité régionale de traitement autorisée permet de répondre au besoin de traitement des déchets non dangereux non inertes résiduels de Nouvelle-Aquitaine.

Juillet 2018



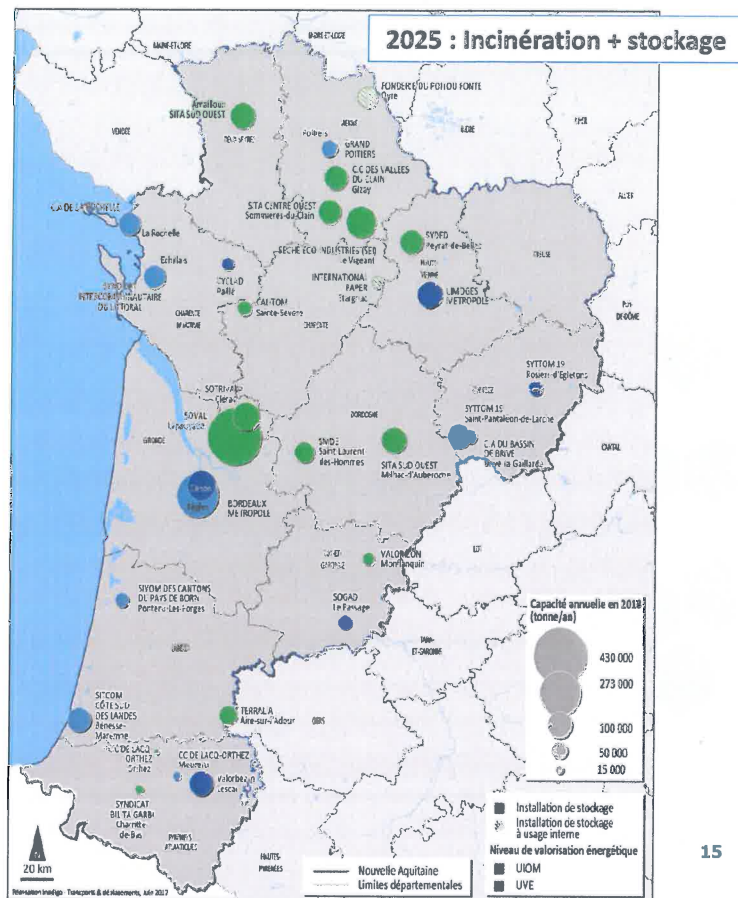
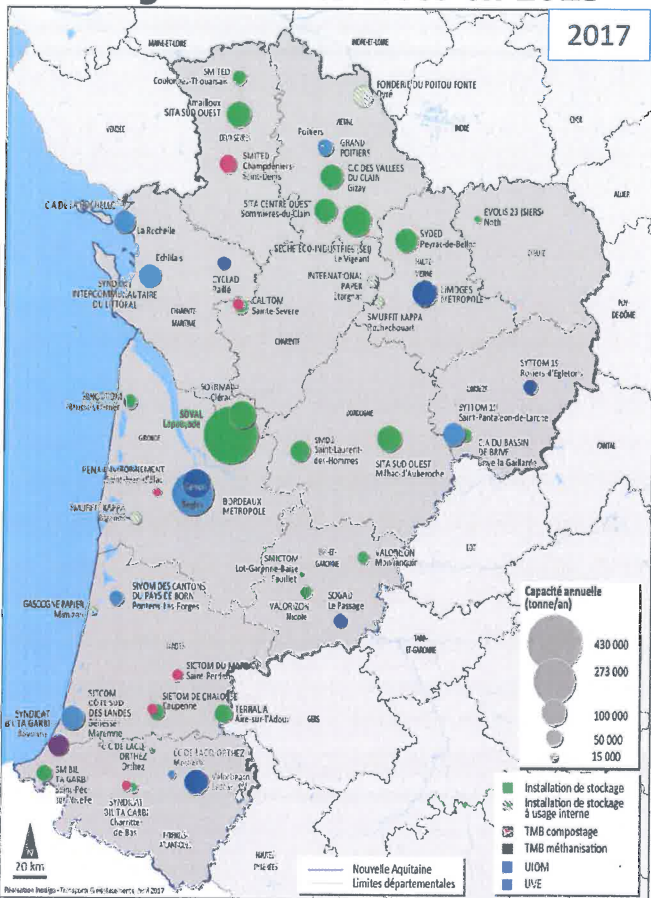
NEORAMA



14

Incinérateurs et installations de stockage de déchets non dangereux autorisées en 2025

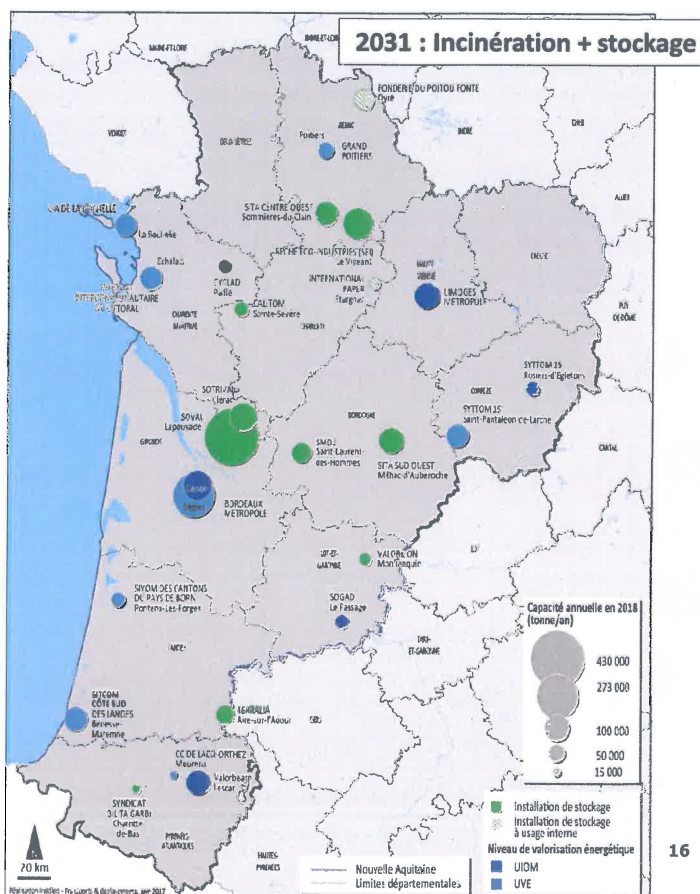
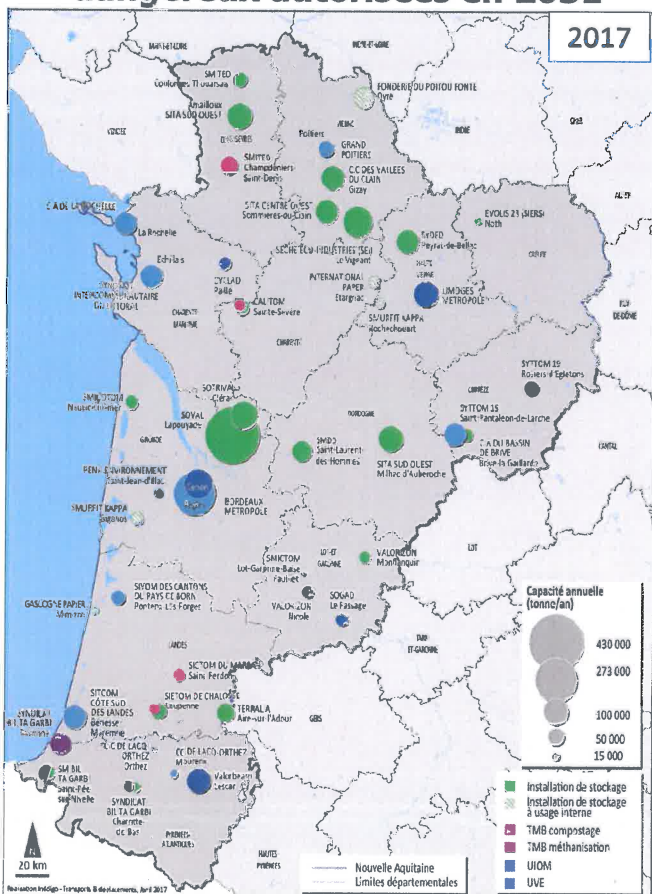
ZOOM 3



15

Incinérateurs et installations de stockage de déchets non dangereux autorisées en 2031

ZOOM 3



16

Objectif réglementaire de réduction de l'incinération sans valorisation énergétique des déchets non dangereux non inertes

ZOOM 3



Objectif de valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent pas être recyclés

Limiter les **capacités** d'incinération sans valorisation énergétique à l'échelle de la région par rapport au tonnage des déchets incinérés en 2010

2020
-25% du tonnage de 2010

2025
-50% du tonnage de 2010

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV)

Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016

Juillet 2018



RAMA



Valorisation énergétique : orientations

ZOOM 3



- Valorisation énergétique préférée et priorisée à l'élimination (incinération sans valorisation énergétique et stockage)
- Amélioration des performances énergétiques des incinérateurs :
 - ◆ **Situation 2015 :**
 - 8 unités de valorisation énergétique (UVE) : capacité autorisée totale de 668 000 t/an ;
 - 6 usines d'incinération avec performance énergétique insuffisante (UIOM) : 438 000 t/an.
 - ◆ **Objectif du Plan :**
 - Amélioration de la performance énergétique des unités d'incinération, en particulier les UIOM afin qu'elles deviennent des UVE
 - Pas de capacité d'incinération supplémentaire en Nouvelle-Aquitaine : capacité d'incinération suffisante à l'horizon du Plan
 - Possibilité de mise en adéquation entre la capacité technique et la capacité autorisée de certaines UVE sans dépasser 10% de la capacité initiale autorisée, sous réserve du respect des objectifs de prévention et de recyclage du Plan
 - Nécessité de coopérations entre collectivités pour proposer une solution de valorisation aux territoires dont les déchets résiduels sont éliminés

Juillet 2018



NEO RAMA



18

Valorisation énergétique : orientations

ZOOM 3



Production de CSR

- ◆ à partir de déchets résiduels, actuellement dirigés vers les installations de stockage, mais après toute opération de prévention et de valorisation conformément aux objectifs du Plan
- ◆ filière complémentaire au tri à la source des déchets recyclables et à toute action de prévention : elle ne doit pas aboutir à collecter demain en mélange des déchets qui sont aujourd'hui valorisés et/ou collectés sélectivement en vue d'une valorisation matière et à dégrader ainsi les performances de recyclage

Mise en place d'une réflexion sur la production et la valorisation de CSR :

- Valorisation en proximité des productions
- Installations de valorisation énergétique de CSR
- Articulation avec les unités de valorisation énergétique existantes

Juillet 2018



NEORAMA



19

Objectif réglementaire de réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes

ZOOM 3



Objectif national de diviser par deux les **quantités** de déchets enfouis **non dangereux et non inertes**

2020 :
-30% par rapport à 2010

2025 :
-50% par rapport à 2010

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV)

Limiter les **capacités** de stockage de la Région des déchets **non dangereux non inertes** par rapport au tonnage des déchets enfouis en 2010.

2020
-30% du tonnage de 2010

2025
-50% du tonnage de 2010

Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016

Juillet 2018



NEORAMA

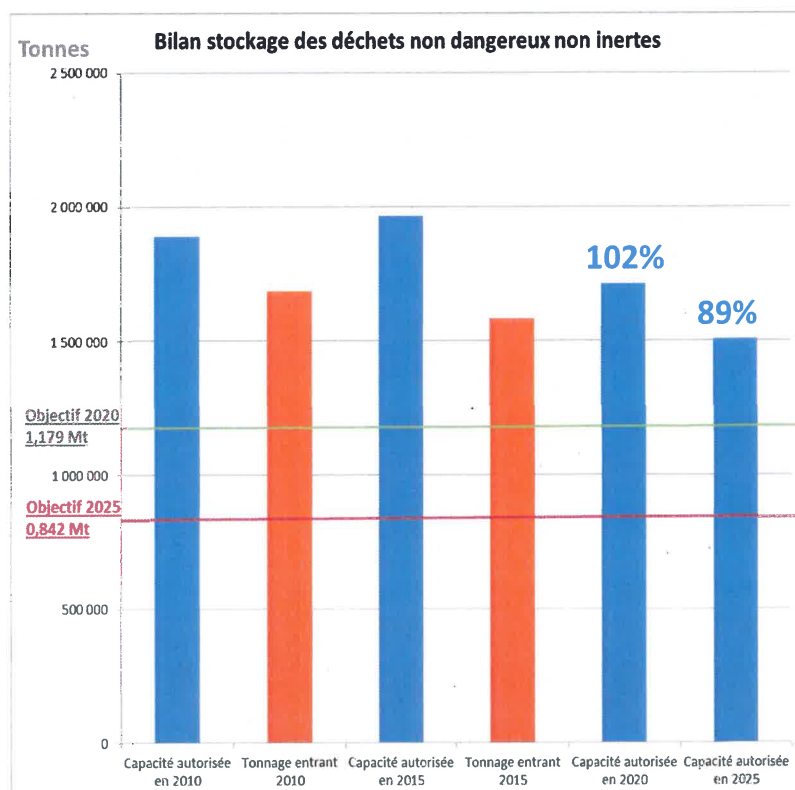


Objectif de diminution des quantités de déchets non dangereux non inertes à stocker à horizon 2025 et 2031

En milliers de tonnes – tonnages arrondis	2015	2025	2031
TOTAL des résiduels à traiter	2 800	2 200	2 100
Quantité de DNDNI incinérée*	1 000	1 000	1 000
Valorisation supplémentaire par pré-traitement des résiduels (biostabilisation, recyclage, valorisation énergétique y compris CSR) : enjeu de détournement		360	400
Quantité de DNDNI stockée *	1 600	840	700
<i>% par rapport au tonnage stocké en 2010 (1,684 millions de tonnes)</i>	<i>94%</i>	<i>50%</i>	<i>41%</i>

Objectif de limitation de la capacité de stockage

- **Enjeu réglementaire :**
 - ◆ Limiter la capacité annuelle de stockage à 70% en 2020 puis 50% en 2025 de la quantité des déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2010
 - ◆ Objectif applicable aux projets de création d'installation, d'extension de capacité ou de modification substantielle de la nature des déchets admis
- Une surcapacité régionale de stockage par rapport aux objectifs réglementaires : **pas de capacité de stockage supplémentaire**



Orientations du Plan en matière de stockage (ISDND)

- Un objectif de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes stockés
- Un objectif de gestion de proximité et d'autosuffisance
- Pour les installations de stockage autorisées au-delà de 2025 : effort de limitation de leur capacité de stockage
- Pas de nouveau site de stockage
 - ◆ Incitation aux partenariats entre collectivités de traitement dans une logique de gestion optimisée et de proximité
- Des échanges avec les régions limitrophes dans une logique de principe de proximité.
 - ◆ Le Plan permet les échanges (importation et exportation) avec les régions limitrophes, avec un objectif d'équilibre entre les quantités entrantes et sortantes au niveau régional.
 - ◆ La capacité régionale de stockage est destinée à satisfaire en priorité le besoin régional, suivant le principe de proximité et d'autosuffisance

Juillet 2018



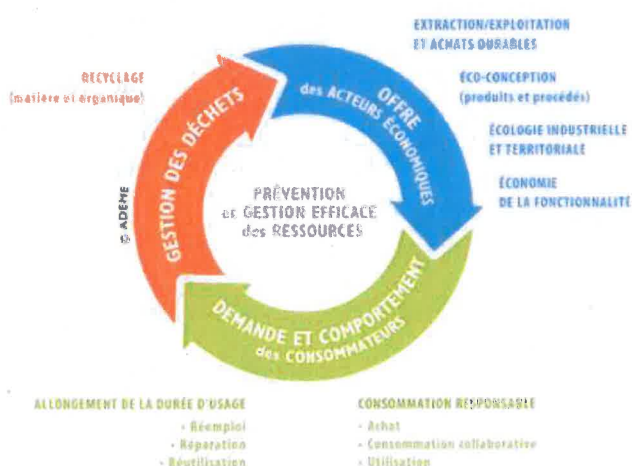
NEORAMA



23

Plan d'actions économie circulaire

- Intégrer une dimension « ressources »



- Axe 1 - Réduire les consommations de biens et de ressources
- Axe 2 – Faire durer les produits : réemploi, réutilisation et réparation
- Axe 3 – Recycler les matières
- Axe 4 – Déployer l'écologie industrielle et territoriale
- Axe 5 - Sensibiliser, communiquer, former, rechercher et développer

Juillet 2018



NEORAMA



24

Plan d'actions économie circulaire (suite)

ZOOM 4



RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE BIENS ET DE RESSOURCES

- Intégrer l'ensemble des filières d'exploitation de ressources du territoire, notamment agricoles
- Développer, animer et promouvoir une dynamique autour de l'écoconception et de l'économie de la fonctionnalité
- Accompagner l'investissement productif permettant de réduire les consommations de ressources et la production de déchets
- Mener une politique ambitieuse en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Renforcer les démarches de promotion de l'achat public responsable, et de développer l'exemplarité des collectivités publiques

SENSIBILISATION/ COMMUNICATION/ FORMATION / R&D

- Développement du Programme Régional d'Animation Territoriale de Proximité du Plan Régional de Prévention des Déchets
- Capitaliser sur l'action des réseaux existants : RECITA, BAZED, A3P
- Favoriser l'intégration de l'économie circulaire dans l'ensemble des formations universitaires, écoles d'ingénieur et écoles de commerce.
- Mise en synergie des acteurs de l'analyse de cycle de vie
- Axes de R&D prioritaires : intégration de matériaux issus du recyclage et économie de la fonctionnalité (sciences humaines et sociales)

FAIRE DURER LES PRODUITS

- Favoriser le développement des ressourceries, recycleries et ateliers de réparation
- Organiser et développer le transfert de savoir-faire des expériences
- Sensibiliser les consommateurs
- Axe prioritaire : réemploi dans le secteur du BTP

RECYCLER LES MATIÈRES

- Accompagner l'optimisation des filières de tri
- Favoriser les conditions d'implantation de nouvelles filières
- Axes prioritaires : biodéchets, BTP, plastiques (dont composites)

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

- Accompagner le développement de nouvelles démarches d'EIT
- Consolider les démarches existantes pour une pérennisation.
- Développer un centre de ressources régional dédié à l'EIT

Juillet 2018



25

Retour enquête



Juillet 2018



26

Juillet 2018



27

PRÉSENTATION DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Juillet 2018



28

L'évaluation environnementale : une opportunité d'amélioration

Objectif : prise en compte des préoccupations environnementales tout au long de l'élaboration du Plan

Rappel du contenu (suivant cadre réglementaire) :

- Articulation avec les autres documents de planification
- État initial de l'environnement et de sa sensibilité
- Effet de la gestion actuelle des déchets sur l'environnement intégrant la description de la méthode utilisée et la définition du niveau d'enjeu (faible, modéré, fort)
- Évolution probable de l'environnement dans le cas où le plan ne serait pas mis en œuvre (scénario tendanciel)
- Justification du scénario choisi et analyse de ses effets sur l'environnement (y compris zones Natura 2000)
- Mesures réductrices ou compensatoires retenues
- Suivi environnemental du Plan
- Résumé non technique

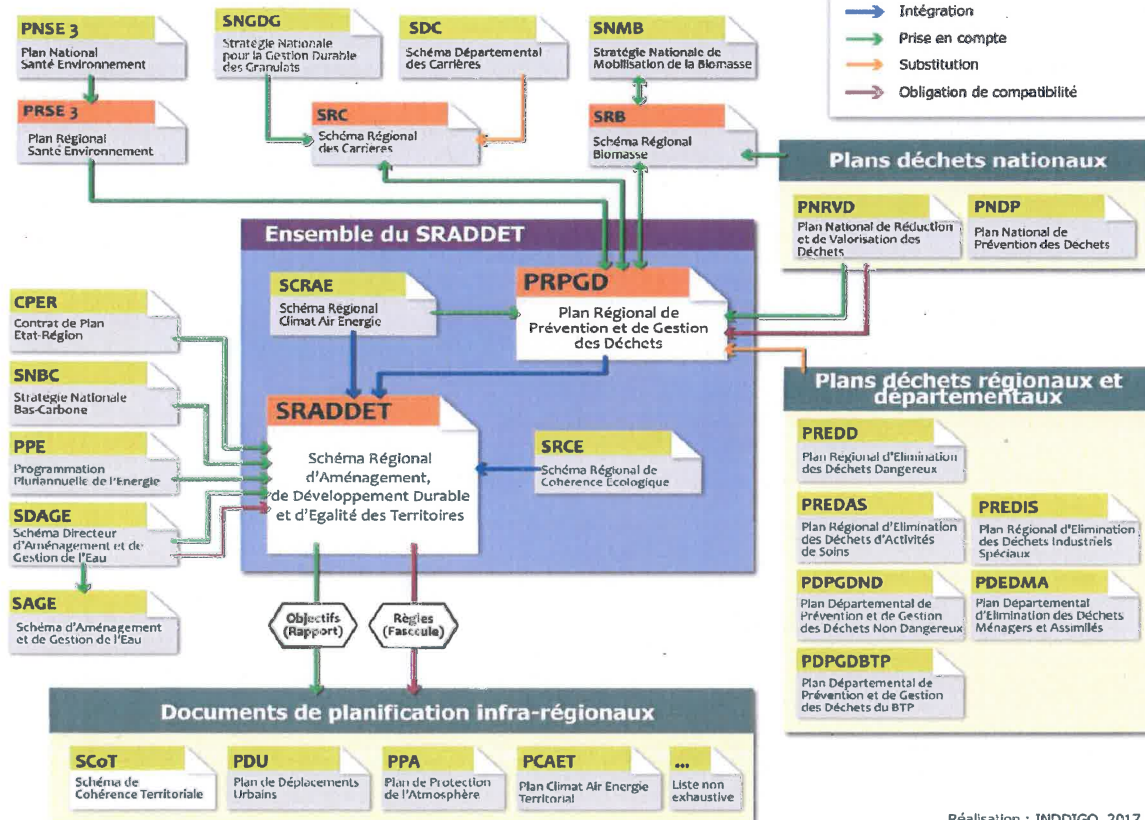
Evaluation environnementale à l'échelle régionale ≠ étude d'impacts

Juillet 2018



29

Articulation du PRPGD avec les autres documents de planification thématiques ou transversaux



Réalisation : INDDIGO, 2017.



30

Diagnostic initial de l'environnement

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Sensibilité du territoire	Impact de la gestion des déchets	Enjeu
Pollutions et qualité des milieux	GES	Forte	Fort	Fort
	Air	Modérée	Fort	Modéré à fort
	Eau	Forte	Modéré	Modéré à fort
	Sol et sous-sols	Modérée	Modéré	Modéré
Ressources naturelles	Matières premières	Forte	Fort	Fort
	Ressources locales	Forte	Faible	Modéré
	Énergie	Forte	Fort	Fort
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	Forte	Modéré	Modéré à fort
	Paysages	Modérée	Faible	Faible à modéré
	Patrimoine culturel	Faible	Faible	Faible
Risques	Risques naturels et technologiques	Forte	Modéré	Modéré à fort
	Risques sanitaires	Modérée	Fort	Modéré à fort
Nuisances	Bruit	Modérée	Modéré	Modéré
	Trafic	Modérée	Fort	Modéré à fort
	Odeurs	Faible	Modéré	Faible à modéré
	Visuelles	Faible	Faible	Faible

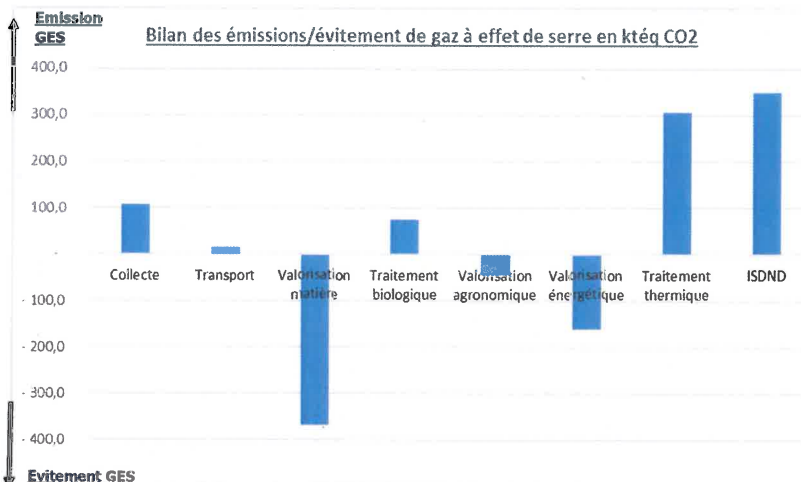
Juillet 2018



31

Zoom bilan gaz à effet de serre Situation 2015

Déchets non dangereux non inertes

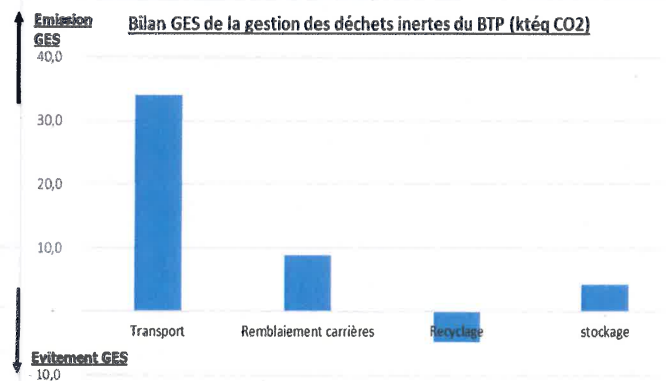


Juillet 2018



32

Déchets inertes

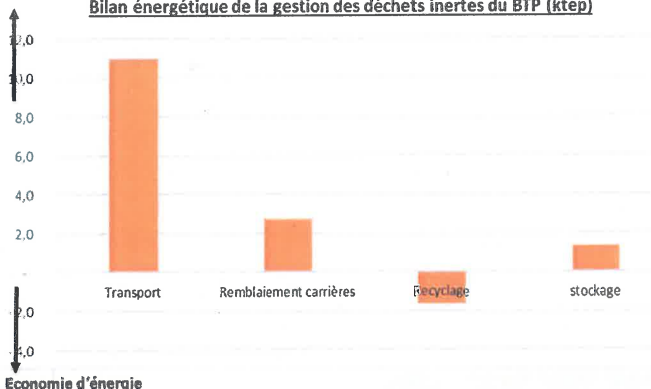


Zoom bilan énergétique Situation 2015

Déchets inertes

Consommation d'énergie

Bilan énergétique de la gestion des déchets inertes du BTP (ktép)

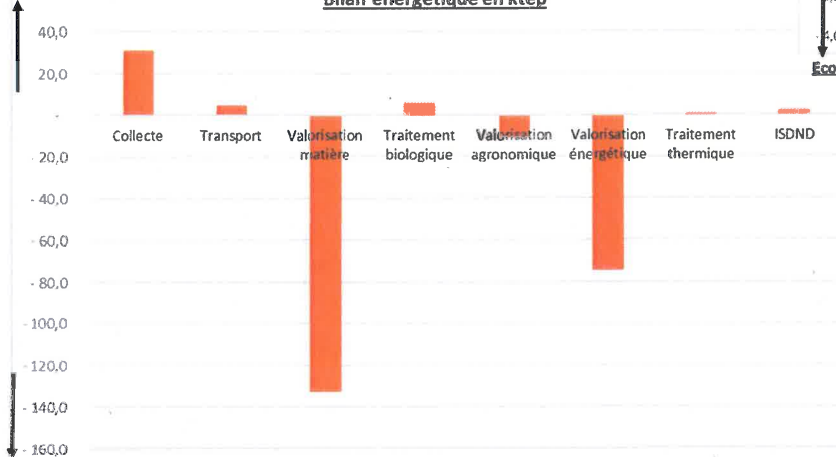


Economie d'énergie

Déchets non dangereux non inertes

Consommation d'énergie

Bilan énergétique en ktep



Production ou économie d'énergie



33

Comparaison du scénario fataliste et du scénario du Plan pour 2025

Indicateurs	Situation 2015	2025	
		Scénario fataliste	Scénario du Plan
Tonnage total collecté			
▶ Déchets ménagers et assimilés	3 765 kt	↗ 3 980 kt	↘ 3 451 kt
▶ Boues de stations d'épuration			
▶ en matières sèches	75 kt	→ 79 kt	→ 79 kt
▶ en matières brutes	237 kt	↗ 250 kt	↘ 237 kt
▶ Déchets d'activités économiques non dangereux non inertes	6,8 à 7 Mt	↗ 7,5 à 7,7 Mt	→ 6,8 à 7 Mt
▶ Déchets inertes du BTP	10 828 kt	↗ 11 000 kt	→ 10 287 kt
▶ Déchets dangereux	494 kt	↗ 526 kt	→ 494 kt
Gestion des déchets inertes			
▶ Tonnage de déchets valorisés en Nouvelle-Aquitaine	4 381 kt	→ 4 451 kt	↗ 7 351 kt
▶ Tonnage de déchets dont le devenir n'est pas connu : risque de pratique non conforme ou de dépôts sauvages	5 490 kt	↗ 5 577 kt	↘ 1 098 kt
▶ Tonnage de déchets stockés en Nouvelle-Aquitaine	957 kt	→ 972 kt	↗ 1 838 kt
▶ Capacité régionale de stockage d'inertes et maillage	3 Mt	↘ 1,49 Mt	→ 2 Mt
Gestion des déchets non dangereux non inertes			
▶ % de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés	25%	→ 25%	↗ 34 %
▶ % de valorisation organique des déchets ménagers et assimilés	21%	→ 21%	→ 21%
▶ % des autres DNDNI (DAE) valorisés matière	61%	→ 61%	↗ 70 %
▶ Tonnage de déchets non dangereux non inertes résiduels à traiter	2 799 kt	↗ 3 002 kt	↘ 2 196 kt
▶ Capacité régionale de traitement des déchets résiduels non dangereux non inertes : stockage + incinération	1,98 Mt + 1,1 Mt	1,51 Mt + 1,1 Mt	1,51 Mt + 1,1 Mt



34

Conclusion : justification du scénario du Plan

- Le scénario du Plan permet à horizon 2025 et 2031 de :
 - ◆ limiter les quantités de déchets collectées permettant ainsi d'optimiser les collectes et de réduire le trafic ;
 - ◆ réduire le transport des déchets par rapport au scénario tendanciel du fait de la gestion de proximité et de la limitation des déchets collectés ;
 - ◆ recycler plus (permettant d'économiser les ressources en matières premières) et au niveau organique (économie en engrais et amélioration de la qualité agronomique des sols) ;
 - ◆ réduire la part de fermentescibles dans les déchets résiduels par le développement d'un tri à la source des biodéchets et donc les quantités ensuite stockées, ce qui permet une réduction des émissions de biogaz (gaz à effet de serre) ;
 - ◆ limiter les impacts environnementaux du stockage par une réduction des quantités enfouies (impactant notamment la consommation d'espace, les paysages...) ;
 - ◆ augmenter la quantité d'énergie produite par une amélioration de la performance énergétique des installations de traitement et la mise en œuvre d'une filière de production et de valorisation d'un combustible solide de récupération (CSR).

AVIS DE LA COMMISSION SUR LES DOCUMENTS DE PLAN ET DE RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Rappel du fonctionnement de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan (CCES)

Représentation :

- ◆ chaque structure désignée nomme son représentant et éventuellement un suppléant
- ◆ chaque structure désignée a la possibilité de se faire représenter par une autre structure de son choix

Rôle de la CCES :

- ◆ émettre un avis consultatif sur le projet de plan régional et sur son rapport environnemental avant qu'ils ne soient soumis à consultation administrative et à enquête publique
- ◆ émettre un avis sur tout projet ou document pour lequel la Commission doit être réglementairement sollicitée
- ◆ assurer le suivi annuel de la mise en œuvre du plan

Modalités de vote des décisions :

- ◆ Seuls les membres désignés par l'arrêté du Président ont voix délibérative,
- ◆ Le vote est réalisé à main levée,
- ◆ Si aucune majorité n'est établie, la voix du président est prépondérante.

Juillet 2018



38



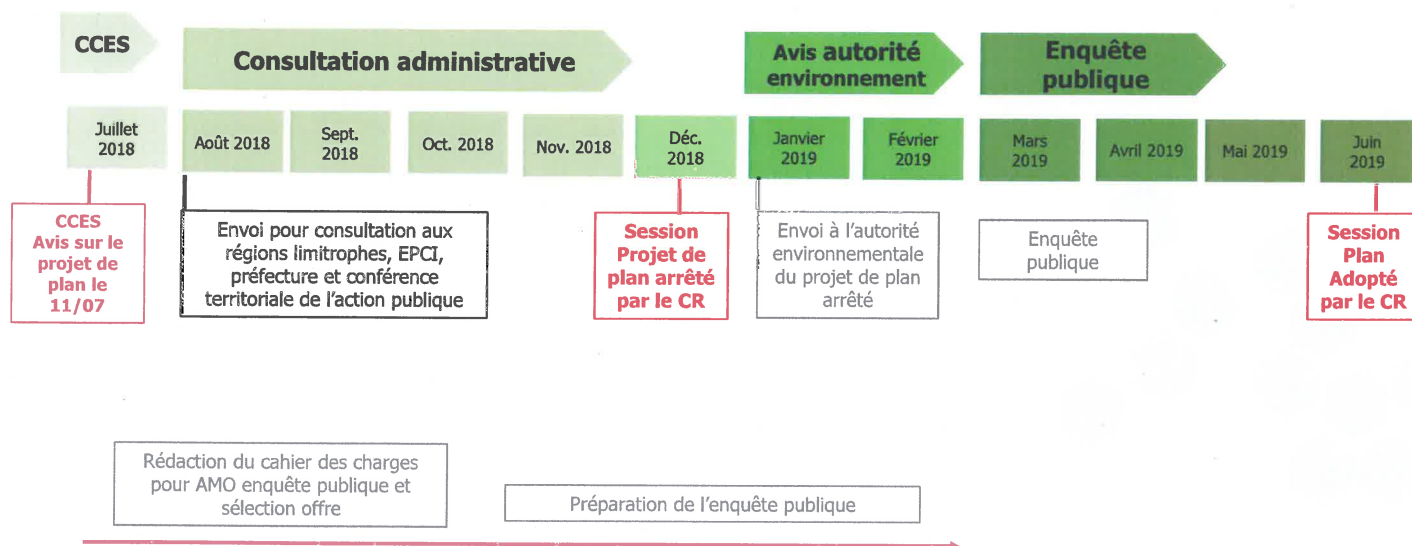
SUITE

Juillet 2018



39

Calendrier de l'élaboration et de la consultation du plan de prévention et de gestion des déchets de Nouvelle-Aquitaine



Juillet 2018



NEORAMA



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Votre interlocutrice : Véronique FOURAGE, Inddigo

v.fourage@inddigo.com

05 61 43 24 73

www.inddigo.com



DEPUIS
1986





« NOTRE SERVICE DÉCHET
DE DEMAIN SE DESSINE
AUJOURD'HUI »



Conférence
des Maires

Ordre du jour

- Pourquoi cette étude ?
- Quelle démarche suivie ?
- Et maintenant, comment agir ?



Vos avis vos questions



1- Pourquoi une étude ?

- 1-1 Les obligations réglementaires
- 1-2 Les recommandations de la CNAM
- 1-3 Une nécessité économique
- 1-4 Les attentes des usagers



SIMER

1-1 Les nouveaux enjeux réglementaires - Evolutions législatives

- Loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015)

Les objectifs 2025 de la loi de transition énergétique

- 50 %
de déchets
enfouis dans le sol
par rapport à 2010



TRI
des déchets
alimentaires



65 %
de déchets
recyclés



Étudier la
tarification
INCITATIVE



SIMER

1-1 Les nouveaux enjeux réglementaires - Evolutions législatives

➤ Feuille de route Economie Circulaire (avril 2018)

- ▶ Création de **nouvelles filières de tri** en déchèteries
- ▶ **Simplifier** le geste de tri pour les citoyens :
 - Harmonisation de la couleur des contenants
 - Information sur les consignes de tri (Triman)
- ▶ Allonger la durée de vie des produits (réparabilité et disponibilité des pièces détachées)
- ▶ Intensifier la lutte contre le **gaspillage alimentaire (DLC/DDM)**
- ▶ Lutter contre les **dépôts sauvages/incivilités**



1-2 Les recommandations de la CNAM

Recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés pour la collecte des DMA (2008) :

- ▶ **Pour réduire les risques de TMS:**
 - utiliser des conteneurs roulants
 - interdire les sacs, cartons, caissettes...



La collecte des déchets ménagers et assimilés*



1-3 Une nécessité économique

➤ Evolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

A chaque tonne de déchets enfouie, la TGAP est appliquée :

2018 : 16 € HT/tonne enfouie
Prévision 2025 : 65 € HT /tonne enfouie } + 49 €

22 000 tonnes enfouies x 49€
=

Soit : + 20 % de redevance
soit + 40 €/redevance

SIMER

1-4- Les attentes des usagers

➤ Une tarification plus en lien avec le service rendu



1 personne



2 personnes



4 personnes :o



6 personnes

➤ Des contenants adaptés au besoin (points de regroupement)



des bacs jaunes loin d'être suffisants et des bacs noirs en trop

SIMER

2- Quelle démarche suivie ?

De janvier à juin 2018

2-1 Diagnostic du fonctionnement du service

2-2 Diagnostic du financement du service

2-3 Une démarche participative

2-4 Retours d'expériences



SIMER

2-1 Diagnostic du fonctionnement du service

➤ **Un territoire rural qui nécessite de parcourir des distances importantes et un nombre de déchèteries conséquent**

▶ **Un territoire rural :**

- ▶ 29 hab./km² contre 62 hab./km² Vienne
- ▶ 38% de la superficie de la Vienne pour 17% de la population
- ▶ 14% de résidences secondaires - 8% d'habitats collectifs
- ▶ 46 communes de moins de 500 habitants

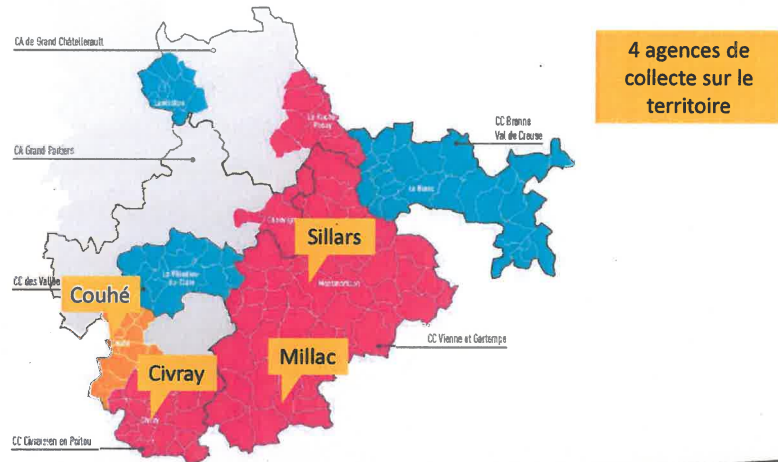
▶ **Des moyens adaptés :**

- ▶ 1 100 000 km parcourus/an - 18 véhicules - 450 000 litres de gasoil
- ▶ 16 déchèteries
- ▶ 112 agents (73 pour la collecte)

SIMER

2-1 Diagnostic du fonctionnement du service

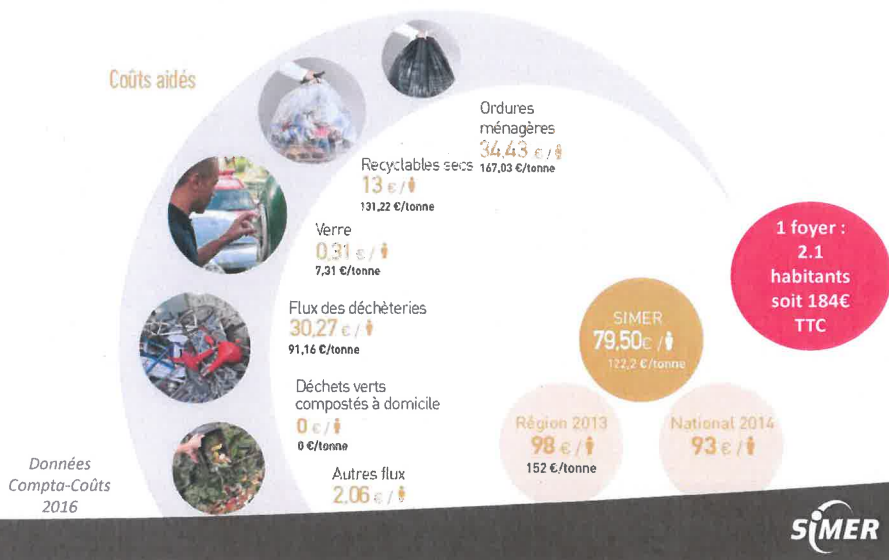
➤ Un meilleur encadrement et suivi des agents nécessaire



SIMER

2-1 Diagnostic du fonctionnement du service

➤ Un coût du service optimisé



SIMER

2-2 Diagnostic du financement du service – cabinet Citexia

- La REOM actuelle fonctionne bien et permet au syndicat de financer le service déchets
- Une structure de la grille qui pèse sur les petits ménages...
- Une charge de gestion perçue comme pesante...
- Des inquiétudes sur la « robustesse » du financement en REOM

La REOM du SIMER fonctionne. Néanmoins, le SIMER pourrait faire évoluer son financement pour répondre à ses enjeux :

- Simplifier la gestion
- Plus d'équité entre ménages
- Assurer la « robustesse » du financement
- Inciter au changement de comportement

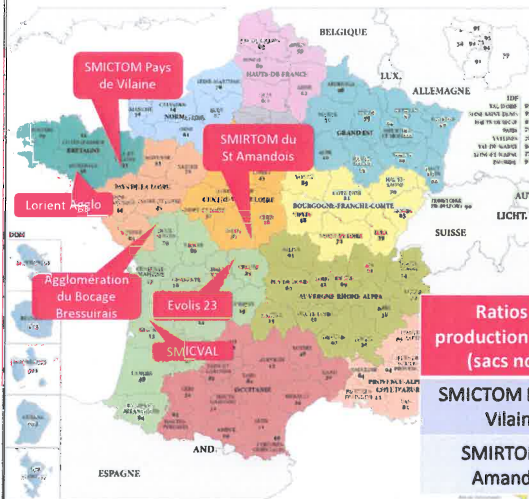


2-3 Une démarche participative

- 6 réunions publiques + plateforme web
- Séminaire des élus
- Conférences des Maires



2-4 Retours d'expériences



- Collecte des biodéchets
- Tarification incitative
- Réduction de fréquence de collecte
- Collecte en benne robotisée

Ratios de production d'OMr (sacs noirs)	Avant modification de services	Après modification de services
SMICTOM Pays de Vilaine	212 kg/hab	84 kg/hab
SMIRTOM St Amandois	263 kg/hab	115 kg/hab



3- Et maintenant, comment agir ?

- 3-1 Vers une tarification incitative ?
- 3-2 Evolution des modes et fréquences de collecte
- 3-3 Quatre scénarios d'évolution à l'étude



3-1 Vers une tarification incitative ?

➤ Modalités de la Ti



L'abonnement
(part fixe)



Le volume du
bac



Le nombre de
levées du bac ou le
poids des déchets
contenus dans le bac



3-1 : 3 modes de pré-collecte possibles à conjuguer



Bacs pucés



Bacs avec serrure



Bacs avec contrôle
d'accès



Sacs prépayés



Point d'apport volontaire
avec contrôle d'accès



Badge d'accès



3-1 Les financements possibles

➤ 2 solutions : TEOMI - RI

Scénarios de financement	TEOM	TEOM incitative	REOM	Redevance incitative
Part fixe	% TEOM x base de la valeur locative du foncier bâti	% TEOM x base de la valeur locative du foncier bâti	Abonnement annuel	Abonnement annuel
Part incitative		Prix unitaires x utilisation du service		Prix unitaires x utilisation du service



3-1 Comparaison RI - TEOMI

	Redevance incitative (RI)	TEOM incitative
Du point de vue de l'utilisateur	Facture à l'occupant du logement Facture périodique (2 fois par an) et plus lisible (correspond à la période écoulée)	Facture au propriétaire (95% des habitants) Facturation décalée d'un an (1 fois par an)
Tarification incitative	Grille tarifaire plus facile à comprendre Fortes évolutions de factures possibles à la hausse comme à la baisse selon le niveau d'usage du service	Système tarifaire complexe Variations de « facture » plus limitées Locataire difficilement sensibilisé
Organisation administrative	Suivi des redevables plus complexe	Travail important pour la mise en place Suivi facilité par rapport à la RI
Organisation technique	Même organisation pour les 2 modes de financement Plus forte probabilité d'atteindre les objectifs de la Loi de Transition Énergétique en RI	
Impact budgétaire	Risque sur le recouvrement et les impayés => provision de 3% du besoin en financement pour les CC (! contexte de désengagement des DDFIP)	Aucun risque Mais l'utilisateur paie 8% supplémentaire directement auprès de la DDFIP pour frais de gestion et recouvrement (290 k€)



3-1 Synthèse

Analyse Citexia

➤ La **Redevance Incitative** est une option qui permet à la fois de mieux suivre les usagers qu' en REOM et d' inciter à un fort changement des comportements vis-à-vis des déchets : forte réduction de la production de déchets

⇒ **point de vigilance : baisse des ressources de la Trésorerie pour le recouvrement**

➤ La **TEOMi** est une option qui permet au SIMER de fortement simplifier la gestion de son mode de financement. En version incitative, la TEOMi irait à l' encontre de cette simplification.

⇒ **point de vigilance : très forte modification des contributions**



VOS AVIS, VOS QUESTIONS SUR LA TARIFICATION INCITATIVE



ET MAINTENANT,... QU'ALLONS-NOUS FAIRE ?

Outre la tarification incitative, quels moyens développer pour mettre le tri à la source des biodéchets et améliorer les conditions de travail de nos agents ?



SIMER

3-2 Evolution des modes et fréquences de collecte

Tri à la source des biodéchets



41% DE BIODÉCHETS

- 11% DE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
- 2% DE PAIN
- 3% DE RESTE DE REPAS
- 6% D'ALIMENTS EMBALLÉS
- 30% DE COMPOSTABLES

25% D'EMBALLAGES RECYCLABLES

- 9% DE PLASTIQUES
- 5% DE PAPIERS
- 4% DE CARTONS
- 4% DE VERRE
- 2% DE METAUX
- 1% DE BRIQUES ALIMENTAIRES

27% DE DÉCHETS NON VALORISABLES

- 19% DIVERS
- 8% DE COUCHES ET LINGETTES

3,5% DE TEXTILES ET CHAUSSURES

2% DE BIENS D'ÉQUIPEMENT

1,5% DE DÉCHETS DANGEREUX

3-2 Evolution des modes et fréquences de collecte

- Collecte en bacs plutôt qu'en sacs
- Réduction des fréquences de collecte



SIMER

3-3 Quatre scénarios d'évolutions – études AJBD

- Deux scénarios techniques – sans tarification incitative

Scénario 1

- Conteneurisation en bacs individuels (porte à porte)
- Monoripage
- Suppression des collectes de biodéchets pour les particuliers
- Développement du compostage à domicile

Scénario 2

- Conteneurisation en bacs individuels (porte à porte)
- Monoripage
- Déploiement de la collecte des biodéchets sur 3 zones les plus denses
- Développement du compostage à domicile dans les zones rurales
- Ajustement des fréquences de collecte (réduction à un passage/2 semaines)

SIMER

3-3 Quatre scénarios d'évolutions – études AJBD

Evolutions		Régie actuelle	Scénario 1	Scénario 2
Moyens	Nbre d' agents (+ absentéisme)	42	46.5	33
	Nbre BOM	11	12	9
	Nbre de tournées/semaine (hors bio-pro)	66	93	66
Financement	Surcoût/Economie estimée (TTC)	1 000 k€	1 035 k€	127 k€
	Investissement initial	-	1 330 k€	1 990 k€
	Mise en œuvre (dotation & enquête)	-	200 k€	260 k€
Impacts	Service à l' usager	=	+ bac de collecte	+ bac de collecte - fréquence
	Production de déchets en Kg/hab/an	-5kg hab/an	-10kg hab/an	-40kg hab/an
	Facturation à l' usager	+20%	+17%	+2%

SIMER

3-3 Quatre scénarios d'évolutions – études AJBD

➤ Deux scénarios avec tarification incitative

Scénario 3




- Tarification incitative
- Conteneurisation en bacs individuels pucés (porte à porte)
- Monoripage
- Développement du compostage à domicile dans les zones rurales
- Ajustement des fréquences de collecte (réduction à un passage/2 semaines)

Scénario 4

- Tarification incitative
- Conteneurisation en bacs individuels pucés (porte à porte) + conteneurs d'apports volontaires de petit volume (point de regroupement)
- Collecte en BOM robotisée à chargement latéral
- Suppression de la collecte des biodéchets pour les particuliers
- Développement du compostage individuel

SIMER

3-3 Quatre scénarios d'évolutions – études AJBD

Evolutions		Régie actuelle	Scénario 3	Scénario 4
Moyens	Nbre d' agents (+ absentéisme)	42	32	20.5
	Nbre BOM	11	8	5 robotisées + 3
	Nbre de tournées/semaine (hors bio-pro)	66	63	60
Financement	Surcoût/Economie estimée (TTC)	1 000 k€	-127 k€	-308 k€
	Investissement initial	-	2 700 k€	4 890 k€
	Mise en œuvre (dotation & enquête)	-	360 k€	970 k€
Impacts	Service à l' usager	=	+ bac de collecte + TI	+ bac + TI - fréquence
	Production de déchets en Kg/hab/an	-5kg/hab/an 	-80kg/hab/an 	-80kg/hab/an 
	Facturation à l' usager	+20%	=	=

SIMER

VOS AVIS, VOS QUESTIONS



SIMER



WWW.SIMER86.FR
Facebook @SIMER Eco-Pôle

2-3 Une démarche participative



Pour la gestion de mes biodéchets demain, je suis prêt à

- Trier mes biodéchets pour une collecte en porte à porte : 33%
- Composter mes biodéchets à domicile : 97 %
- Me déplacer à un point déchet comprenant un bac biodéchets : 39 %
- Adopter des poules : 72%





Légende

1/2 journée d'ouverture

1/2 journée de fermeture

HORAIRES d'OUVERTURE DES DECHETERIES - SCENARIO 18 AGENTS

SITE	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Nb 1/2 journée d'ouverture actuelle	Nb 1/2 journée d'ouverture proposée
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM		
Lésigny													2,15	2
Pleumartin													11	9
St-Pierre-de-Maillé													2	2
St Savin													10	9
Lussac-Les-Châteaux													9	9
Chauvigny													11	11
Civaux/Valdivienne													9	9
Verrières													9	8
La Trimouille													9	8
Lathus-St-Rémy													6	5
Montmorillon													11	10
Charroux													10	8
Civray													12	10
Millac													10	8
Usson-du-Poitou													6	6
Availles-Limouzines													6	4
Nombre d'agents scénario actuel	14	19	10	14	16	19	10	13	18	21	26	26	18	18
Nombre d'agents scénario proposé	7	10	12	12	16	17	10	13	15	17	18	18	18	18

Horaires d'ouverture sur tous les sites du SIMER (pour Chauvigny à voir avec Grand Poitiers)

Été 8h30 - 12h

14h - 18h

Hiver 8h30 - 12h

14h - 17h